



- :- :- :- :-

CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

- 23 JUIN 2015 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 09 70 62 78 71

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu du 26 mai 2015.....	4
FINANCES	4
COMPTE DE GESTION 2014.....	4
01/ Vote du compte de gestion 2014 - commune	4
02/ Vote du compte de gestion 2014 - service extérieur des pompes funèbres	4
COMPTE ADMINISTRATIF 2014.....	5
03/ Vote du compte administratif 2014 - commune	5
04/ Vote du compte administratif 2014 - service extérieur des pompes funèbres	5
AFFECTATION DU RESULTAT.....	14
05/ Affectation du résultat de l'exercice 2014 - Commune.....	14
CONSTITUTION D'UNE PROVISION.....	14
06/ Constitution d'une provision semi-budgétaire pour risque de contentieux avec la sarl adernorm	14
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015	15
07/ Vote du budget supplémentaire 2014 - Commune	15
REMISES GRACIEUSES	28
08/ Remise gracieuse pour l'année 2014.....	28
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	29
SYNDICAT INTERCOMMUNAL BAGNEUX - CHATILLON - MALAKOFF.....	29
09/ Dissolution du Syndicat intercommunal Bagneux - Châtillon - Malakoff.....	29
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS (SICOMU).....	30
10/ RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS POUR L'ANNEE 2014.....	30
OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN	31
11/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DEPARTEMENTALE D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DES SPORTS JANINE JAMBU DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE BAGNEUX. AUTORISATIONS DONNEES A MADAME LE MAIRE DE SIGNER TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORTANT	31
12/ Approbation de la convention d'attribution de subvention à passer entre le centre national de recherche scientifique (CNRS) et la commune de Bagneux dans le cadre de la réalisation d'une étude enquête sociologique sur le quartier des Tertres et des cuverons et autorisations données à Mme le Maire de la signer	31

AMENAGEMENT URBAIN	31
AVENANT A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE.....	31
13/ Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'avance de trésorerie octroyée à la SEMABA et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	31
ORU - ZAC FONTAINE GUEFFIER	38
14/ Transfert à titre de biens de retour de parcelles au profit de la commune de Bagneux auprès de la sem 92.....	38
15/ Information concernant le droit de priorité exercée par Mme le maire en vue d'acquérir des terrains appartenant à l'état situés sur la commune d'arcueil, rue prieur de la cote d'or	39
16/ Cession des terrains situés sur la commune d'arcueil rue prieur de la cote d'or, au profit de la semaba.....	39
PERMIS DE CONSTRUIRE.....	39
18/ Autorisation donnée à Imestia Cogedim de déposer un permis de construire valant permis de démolir Rue du général Sarraill/Rue la Fontaine	39
ZAC DU MOULIN BLANCHARD.....	40
SERVICES TECHNIQUES	41
SUBVENTIONS.....	41
20/ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « les villes du RER b Sud » dans le cadre du cofinancement de l'étude portant sur la modification du tunnel à Châtelet-les- Halles.....	41
TRANSFORMATION DE LOGEMENTS EN BUREAUX DANS LE GROUPE SCOLAIRE PAUL VAILLANT COUTURIER	42
21/ Autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable pour l'aménagement de locaux de l'inspection de l'éducation nationale du 92 (ien) et l'office de la coopération à l'école (occe)	42
CONSTRUCTION DU CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES DE BAGNEUX.....	42
22/ Acceptation des avenants n° 2 aux marchés n° 321602, 321603, 321604, 321605, 321606, 321607, 321608, 321609 et 321610 et autorisation donnée à Mme le maire de les signer	42
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	43
POLITIQUE DE LA VILLE	43
23/ Approbation du projet de contrat de ville 2015-2020 et autorisation donnée à Mme le maire de le négocier et d'en approuver les orientations	43
STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE	46
24/ Présentation du diagnostic local de sécurité et orientations pour la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de bagneux	46
OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS MUNICIPAUX - MANDAT 2014/2020	47
25/ Renouvellement de l'observatoire des engagements municipaux et approbation de la charte modifiée définissant les relations entre la ville de Bagneux et l'observatoire des	

engagements municipaux.....	47
26/ Approbation du compte rendu d'activité et financier annuel et fixation de la redevance à percevoir	47
HABITAT.....	48
REGLEMENT INTERIEUR	48
27/ Proposition de règlement intérieur pour la commission locale de l'habitat	48
PLAN LOCAL DE L'HABITAT	48
28/ Approbation du projet de programme local intercommunal de l'habitat 2015-2020 de la communauté d'agglomération de Sud-de-Seine	48
DESIGNATION D'UN ELU	51
29/ Désignation de l'élu habilité à représenter la ville au sein du Conseil d'administration à la Société Minerve, Société Coopérative de production d'htm qui dépend de Domaxis.....	51
MISE A LA REFORME.....	51
COMMUNICATION	51
30/ Mise à la réforme du système de mise sous enveloppe pitney bowes di400.....	51
Mme le MAIRE. - Des questions ?.....	51
ÉDUCATION - PETITE ENFANCE	51
FONDS D'ACCOMPAGNEMENT A LA PSU – INFORMATISATION DES ALSH	51
31/ Approbation de la convention à passer avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative au fonds d'accompagnement a la psu et approbation de la convention à passer avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative à la subvention d'investissement pour l'informatisation des alsh – autorisation donnée à Mme le maire de les signer	51
PRESTATION DE SERVICE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES.....	52
32/ Approbation de la convention à passer entre la commune de Bagneux et la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative à l'informatisation des établissements d'accueil du jeune enfant et d'accueil de loisirs et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	52
MISE EN PLACE DU « PORTAIL CAF-PARTENAIRES » POUR LES GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.....	52
33/ Approbation de l'avenant à passer entre la commune de Bagneux et la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine et autorisation donnée à Mme le maire de le signer.....	52
TARIFS.....	52
ACTIVITES SPECIALISEES	52
34/ Approbation de la grille tarifaire pour les activités spécialisées	52
MARCHE DE NOËL	52
35/ Revalorisation des tarifs du marché de Noël 2015	52

COMMUNICATION	53
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX	53
36/ APPROBATION DU BAIL À PASSER AVEC LE PÔLE ÉDUCATION ROUTIÈRE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE À LE SIGNER.....	53
CULTURE.....	53
MARCHE ACHAT DE MATERIEL DE SONORISATION, D'ECLAIRAGE ET DE SCENE	53
37/ AUTORISATION DONNÉE à MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ	53
SPORTS	54
MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES A TITRE GRATUIT	54
38/ Acceptation de la convention type de mise à disposition gratuite d'équipements municipaux destinés à la pratique du sport aux associations balnéolaises et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer	54
MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES	54
39/ Approbation de la convention type de mise à disposition des installations sportives en faveur des collèges du département des hauts-de-seine et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	54
POPULATION	54
PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE DES FRAIS DE FUNERARIUM.....	54
40/ Inhumation d'un défunt non réclamé.....	54
PERSONNEL	55
41/ Réactualisation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (ppaet).....	55
42/ Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe pour la direction de la petite enfance	55
43/ Création de trois emplois d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe pour la Direction de la petite enfance	55
44/ Création d'un emploi d'attaché pour la direction de la petite enfance.....	55
45/ Avancements de grades 2015 à effet au 1 ^{er} septembre 2015.....	55
46/ Indemnité représentative de logement versée aux instituteurs non-logés	55
47/ Fixation de la liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction	55
48/ Mission d'inspection (a.c.f.i.) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail - convention avec le centre de gestion petite couronne de la région Île-de-france.....	58
VOEU	58
49/ Vœu pour l'arrêt des négociations relatives au Grand Marché Transatlantique (dit GMT ou TAFTA ou TTIP) et à l'accord économique de commerce global (CETA).....	58



CONSEIL MUNICIPAL

- MARDI 23 JUIN 2015 -

(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose d'ouvrir notre séance.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSION Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, présent

ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Marie-Hélène Amiable

HOURS Françoise, présente,

DARD Catherine, présente

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, présente

TUDER Bruno, présent

KONÉ Justin, présent

CARTERON Laurent, présent

CHAMI-OUADDANE Nezha, présente

CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Bernadette David

FRESSE Ludovic, absent, pouvoir à Pascale Meker

CILLIERES Hélène, présente

RONDEPIERRE Louise, présente

GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Roberto Romero

ZANI Saïd, présent

POURTAUD Michèle, présente

MARTIN Patrice, absent, pouvoir à Anna Adélaïde

GARGARI Saléha, absente

ADÉLAÏDE Anna, présente

HUET Dominique, présent

ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Chers collègues, avant de commencer notre séance du Conseil municipal, je souhaiterais m'adresser à vous en présence de Guy Collet et de Christian Mensah que je remercie d'être présents ce soir.

C'est un immense plaisir pour moi de commencer notre séance de Conseil municipal, celui dans lequel vous avez siégé tous les deux 25 années durant, en vous marquant toute la reconnaissance de l'État et de la ville de Bagneux.

À l'issue de vos longues années au service de nos habitants, j'ai fait la demande au Préfet des Hauts-de-Seine que vous puissiez être salués pour votre action. Il y a quelques semaines, celui-ci a accédé à ma requête, que vous soyez chacun adjoint au Maire honoraire.

Au-delà du titre, j'ai souhaité que nous puissions tous vous remercier pour votre engagement citoyen et que l'ensemble du Conseil municipal témoigne, du rôle que vous avez joué aux côtés de Janine Jambu puis de moi-même pour le développement de Bagneux.

Alors que les responsables politiques sont tant décriés, que l'on ne parle des élus que lorsqu'ils sont corrompus ou aux prises avec la justice, qu'on les présente comme de grands dépensiers du bien public, c'est pour moi l'occasion de valoriser la tâche difficile d'un élu local.

Lorsqu'on est déterminé, lorsqu'on sait être à l'écoute des habitants, comme ce fut votre cas, on peut

faire avancer une ville pour le bien de toutes et de tous.

Guy, Christian, depuis 1989, année où vous avez été élu Conseiller municipal aux côtés de Janine Jambu jusqu'en 2014 où vous avez fini votre mandat d'adjoint dans mon équipe, vous avez su être digne de votre mission. Je dis mission à dessein car, pour moi, être maire adjoint ou maire, ce n'est pas un métier, c'est une fonction que les électeurs nous confient pour un temps donné même si, pour vous, il fut un peu long.

C'est une mission qui occupe beaucoup de temps, mais que l'on n'accomplit pas pour l'argent encore moins pour s'enrichir, en tout cas pas à Bagneux.

Guy, nous partageons le même engagement politique. Tu as accepté de t'occuper de questions ô combien importantes et difficiles, l'action sociale et le logement dernièrement, mais tu as aussi exercé d'autres fonctions : adjoint au personnel ou aux travaux. Tu as su montrer combien un élu peut être disponible, j'allais dire jour et nuit.

Tu en as assuré des permanences de nuits, de week-ends, tu en as reçu des habitants sur rendez-vous ou dans des situations d'urgence.

Je crois pouvoir dire que tu es l'élu de proximité par excellence aux côtés des habitants qui souffrent ou qui agissent, aux côtés des salariés qui défendent leur emploi. Ils savaient que tu pouvais être appelé à tout moment, s'ils avaient besoin de toi.

Le sens du service public, tu l'as acquis comme postier, comme militant syndical à la CGT, comme militant politique au Parti Communiste français. Les injustices t'étaient et te restent insupportables.

Les agents aux côtés de qui tu t'es investi ont été heureux de t'avoir comme élu. Ton accent du midi évidemment ne gêne rien.

Désormais retraité de la Poste, tu as choisi avec ton épouse Michèle de profiter de ton temps en province. Je te souhaite et nous te souhaitons le meilleur avec tes proches, tes enfants et tes petits-enfants. Je ne doute pas que tu continueras ton engagement pour un autre monde sous d'autres formes. C'est par exemple ce que tu as commencé à faire, m'as-tu dit, au sein de l'Institut d'histoire sociale de la CGT.

Christian, responsable du développement économique de l'emploi et du commerce lors du précédent mandat et d'autres mandats, tu as su te montrer très présent. Nous avons pu compter sur toi dans toutes les initiatives municipales.

Président du Groupe socialiste, soucieux d'une bonne entente entre les élus, tu as su user de ton sourire, de ton calme et de ta sagesse pour convaincre.

Je sais que tu es très attaché aux valeurs de progrès, de justice sociale, de solidarité internationale aussi et pas seulement du fait de tes origines togolaises.

Un pays auquel tu restes très attaché et dont je sais que tu souhaites y voir un changement démocratique.

Je sais également que ton cœur est à Bagneux où tu continues de t'investir pour l'accès au sport pour tous mais aussi, comme on a pu encore le voir ce week-end à la fête des associations, auprès du Comité catholique contre la faim et pour le développement.

La retraite te permet également de passer plus de temps auprès de ton épouse, de tes enfants et de tes petits-enfants et je crois qu'ils ont bien mérité que tu puisses être plus présent à leurs côtés aujourd'hui.

Cher Guy, cher Christian, ce n'est donc pour moi que justice de reconnaître à son juste niveau votre engagement au service de Bagneux et des Balnéolaises et des Balnéolais. Je prononce cette

allocution ce soir, je le sais, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, quelles que soient nos tendances politiques respectives, au nom des Balnéolais et des Balnéolaises avec évidemment beaucoup d'émotion. C'est donc avec un grand plaisir que je vous remets à chacun cette distinction en vous remerciant au nom de tous les Balnéolais et au nom de la République française.

Applaudissements...

Je vais vous demander de bien vouloir venir à mes côtés.

Remise de la distinction...

Applaudissements...

Photos avec Mme le Maire...

M. COLLET. - Le plus difficile n'est pas de s'engager mais de quitter. Travaillez bien.

M. MENSAH. - Nous vous laissons travailler.

(Départs de M. Mensah et de M. Collet.)

Mme le MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons reprendre notre séance du Conseil municipal. Je vous propose d'approuver le compte rendu du mardi 26 mai 2015 du Conseil municipal.

◆ **Approbation du compte rendu du 26 mai 2015.**

Mme le MAIRE.- Y a-t-il des remarques ou des demandes de corrections sur le compte rendu ?

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST APPROUVE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE.- Je vous remercie.

Mme POURTAUD. - J'ai une petite remarque. Nous avons reçu le compte rendu de la commission des finances. Je n'ai pas pu venir hier soir, je m'en suis excusée mais ce n'est pas indiqué.

Mme BOUDJENAH. - Nous allons rectifier.

Mme le MAIRE. - Vous m'aviez effectivement adressé un mail m'informant que vous aviez un souci au travail.

FINANCES

COMPTE DE GESTION 2014

01/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 - COMMUNE

02/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme BOUDJENAH. - Après pointages contradictoires comme chaque année, il s'avère que les opérations comptables et financières retracées dans le compte de gestion de la trésorière correspondent à celles constatées dans le compte administratif de la commune.

Il en est de même pour le service extérieur des pompes funèbres. Vous avez les chiffres sous les yeux.

Résultat final de l'exercice 2014 fait apparaître un total de réalisation de 93 547 050 € pour les recettes et de 99 041 252 € pour les dépenses, sections de fonctionnement et d'investissement confondues. Il en résulte un déficit global de 5 494 201 €.

Pour comparer le compte administratif au compte de gestion, il faut ajouter les résultats de clôture

de l'exercice 2013 intégrés lors du budget supplémentaire et de la décision modificative n° 1 que nous avons adoptée en 2014, soit + 111 000 € pour la section de fonctionnement et - 7 394 726 € pour la section d'investissement.

Le compte de gestion et le compte administratif 2014 présentant des résultats similaires, il vous est proposé d'adopter le compte de gestion présenté par le trésorier et, pour le service extérieur des pompes funèbres, nous avons un résultat de 0 €.

Mme le MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION N° 1 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION N° 2 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

03/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE

04/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme BOUDJENAH. - « Chers collègues,

Il s'agit ce soir d'examiner la façon dont le budget 2014 a été exécuté, tant en dépenses qu'en recettes en matière d'investissements et de fonctionnement.

Une nouvelle fois, le taux d'exécution est très élevé : 98,04 % pour les dépenses de fonctionnement et à nouveau près de 101 % pour les recettes ! Cela témoigne des efforts que nous avons poursuivis, élus et administration, pour veiller à mettre en œuvre les engagements pris et les choix décidés par le Conseil municipal.

De façon très concrète, cela se traduit par un excédent net important cette année de 2,25 M€. Un résultat exceptionnel lié à deux aspects :

- tout d'abord une action volontaire pour limiter autant que possible les dépenses de fonctionnement des services, en anticipation des contraintes budgétaires importantes pour 2015, ce qui a conduit à 1 144 000 € de crédits non-consommés (contre 850 000 € en 2013), ainsi qu'un gain supplémentaire de 483 000 € en recettes réelles de fonctionnement
- 2^{ème} explication : la perception d'une recette exceptionnelle de taxe d'urbanisme de près de 1,187 M€, qui correspond essentiellement à un permis de construire accordé en 2008 pour la construction d'une résidence hôtelière avenue Aristide Briand, face au RER. Plusieurs reports de paiement avaient été accordés par l'administration fiscale, suite à des difficultés rencontrées par l'opérateur, dans l'attente d'une sécurisation financière de l'opération. Nous n'avions donc pas inscrit cette recette au budget 2014, par prudence. Le taux de précommercialisation s'étant révélé suffisant, le promoteur a finalement pu s'acquitter de la taxe en septembre 2014, et les travaux avancent bien. C'est évidemment une bonne nouvelle.

L'équilibre de ce compte administratif concerne donc le premier budget du nouveau mandat. Un budget qui était déjà marqué par une baisse des dotations budgétaires, puisque la dotation forfaitaire avait diminué de 5,71 % (soit - 530 578 €). Un budget qui, malgré cela, reflète le niveau de nos ambitions et, tout autant, notre sens des responsabilités, avec donc la recherche d'économies, en cours d'année, en investissement comme en fonctionnement.

Dans ce résultat, la question des recettes prend une importance considérable puisqu'il s'agit et qu'il

va s'agir de plus de trouver de nouvelles recettes quand la plupart des recettes classiques diminuent. De ce point de vue, le taux de réalisation, après neutralisation des recettes de cessions mobilières et immobilières, est de 100 % en 2014.

Autres caractéristiques : en plus du gel des taux de fiscalité pour la 5^{ème} année consécutive, nous nous étions engagés à limiter le recours à l'emprunt, pour continuer de contenir l'encours de notre dette. Nous avons aussi décidé d'effectuer un virement à la section d'investissement permettant de maintenir un bon niveau d'épargne.

Les recettes d'investissement ont connu un taux d'exécution moindre qu'en 2013 pour une raison sur laquelle nous allons revenir à l'occasion d'une autre délibération, liée au non-remboursement de l'avance de 10 millions à la Semaba. À l'exception de cette somme très importante dont nous allons donc reparler un peu plus tard dans l'ordre du jour, le taux d'exécution reste à un très haut niveau, à 73,96 %.

Du côté des dépenses, nous avons été très vigilants, d'une part en limitant la hausse de la masse salariale à 1% du réalisé 2013, d'autre part en concentrant les dépenses d'investissement sur les opérations déjà engagées, sans en rabattre sur l'exécution du programme municipal.

Je ne développerai que quelques exemples de réalisations :

En direction de l'enfance et de la jeunesse :

- La pérennisation de Copaca Bagneux, qui continue de réunir des milliers de personnes l'été.
- Le transfert de la gestion au 1^{er} janvier 2014 des 2 crèches départementales, dans de bonnes conditions financières pour la ville.
- La mise en place des nouveaux temps d'activités périscolaires, avec le souci de la concertation dans la durée avec les acteurs éducatifs et les parents d'élèves, et en engageant un processus d'évaluation.
- La croissance du nombre d'enfants accueillis dans nos écoles (4 157 en 2014 contre 3 878 en 2012), un nombre appelé à encore augmenter dans les prochaines années.

En matière de développement durable :

- La poursuite du projet de géothermie, les travaux de construction du réseau sont en cours.
- Dans notre souci d'innovation et de meilleure prise en compte du défi environnemental, y compris par la collectivité locale, nous avons acheté 6 vélos électriques pour les agents de la commune.
- Citons encore l'extension du système Autolib pour les déplacements professionnels des agents.

Les efforts d'ores et déjà demandés aux services, notamment au second semestre 2014, ont ainsi permis de dégager 300 000 € de plus qu'en 2013, ce dont je tiens à les remercier vivement ici. Ces efforts sont le fait de mutualisations d'achats, mais aussi d'une plus grande rationalisation des dépenses et d'une meilleure priorisation des actions. Une démarche qui se poursuit et qui nous permet de gérer au plus près aussi le budget 2015.

Les dépenses d'investissement quant à elles ont connu un meilleur taux d'exécution en 2014 : 82,25 contre 74,10 en 2013.

Vous avez en tête les travaux du Centre des Arts du Cirque et des Cultures Émergentes dont nous allons inaugurer le chapiteau après-demain, mais aussi la très belle rénovation du vestiaire de Port Talbot qui en améliore considérablement le confort. Je pourrais aussi citer les travaux de l'accueil du centre municipal de santé ou la réhabilitation de la place du 13 octobre.

À noter que le recours à l'emprunt est resté inférieur au budget voté. Notre effort de ne consolider que 6,6 millions sur l'ensemble du budget voté en recettes d'emprunt (10,7 millions) nous a permis de stabiliser notre encours de dette.

En matière d'endettement, nous avons une très bonne gestion active, avec un taux moyen d'intérêt en baisse à 2,52 % (2,62 en 2013) inférieur aux collectivités comparables de notre strate (3,36 %).

Nous avons sécurisé la dette en maintenant la diversité de nos prêteurs (8).

La structure de notre dette est saine, puisqu'elle repose désormais à 89 % sur des produits présentant très peu de risques. Nous pensons pouvoir par ailleurs prétendre au fonds de soutien des emprunts structurés et notre dossier est en cours d'instruction.

Cette année encore, le compte administratif du service des pompes funèbres est équilibré et n'amène donc pas de remarques particulières.

Pour l'exécution de ce budget, je souhaite enfin remercier le service des finances et sa Directrice Fabienne Baron, la Direction générale et en particulier Estelle Tarragon, ainsi que l'ensemble des services municipaux.

Avec eux, nous menons un travail, certes, contraint, mais dynamique, qui nous permet d'assurer une bonne utilisation des finances locales et d'anticiper au mieux l'impact des baisses de dotations en cours et à venir.

Cependant, je reste, nous restons très préoccupés par les conséquences déjà visibles de cette baisse de moyens aux collectivités qui restent pourtant les plus gros investisseurs publics. De fait, comme l'a calculé l'AMF, l'amputation programmée de 30 % des dotations aux collectivités locales provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4 % pour la seule année 2014. Soit une perte sèche de 4,3 milliards pour le tissu économique local, avec ses conséquences catastrophiques en termes de chômage et de précarité.

Comme nombre d'élus de sensibilité politique diverse, je reste convaincue que cette austérité imposée n'est pas bonne pour l'économie. Pire, elle ne peut que renforcer la dangereuse spirale de laquelle notre pays ne parvient pas à se sortir. Le débat est même devenu largement européen, ces jours-ci en particulier.

Lorsque les collectivités baissent leurs dépenses d'équipements de 10 %, c'est 0,2 point en moins pour la croissance. L'AMF pronostique ainsi 0,6 point de croissance en moins pour 2017, si cet effondrement de l'investissement des communes n'est pas enrayeré.

Pour permettre que s'exprime, je cite : « la profonde préoccupation, voire l'exaspération de très nombreux collègues », une journée nationale d'action des Maires et des Présidents d'intercommunalité a été décidée pour le samedi 19 septembre prochain, une décision sans précédent.

Une chose est sûre : pour continuer de répondre aux besoins croissants des Balnéolais et poursuivre le développement d'une ville pour tous, il va nous falloir continuer de faire preuve de détermination, de constance, de créativité et de combativité. »

Mme le MAIRE. - Merci Yasmine Boudjenah pour cette présentation très complète de notre compte administratif.

Je passe la parole aux intervenants qui le souhaitent.

Mme ADÉLAÏDE. - Bonsoir Madame le Maire, Mesdames, Messieurs comme mes collègues ne sont pas là, je parlerai en leur nom.

« Nous tenons tout d'abord à saluer le travail des services techniques et du service financier qui,

dans un contexte budgétaire contraint, ont réussi à maîtriser et réduire leurs dépenses.

Ce compte administratif nous le montre avec un niveau d'exécution des dépenses réelles de plus de 98 % et des efforts budgétaires demandés au service qui ont permis de dégager un excédent de 1,144 M€.

Nous pouvons noter que les dépenses de personnel sont toujours en croissance.

Le ratio de personnel s'élève en 2014 à 65,99 % contre 65,04 en 2013. Il est vrai qu'il s'explique par l'augmentation de la masse salariale consacrée aux agents affectés à l'animation des temps d'activité périscolaire et aux deux crèches départementales municipalisées.

Nous serons vigilants en 2015 sur les variations de cette ligne budgétaire.

Nous constatons que le taux d'exécution des recettes réelles s'élève en 2014 à 45,67 % contre 52,45 % en 2013, ce qui est très bas.

Ce faible taux provient principalement de l'absence de remboursement au 31 décembre 2014, de l'avance de trésorerie consentie à la Semaba pour un montant de 10 M€.

Cela nous inquiète d'autant plus qu'en 2015 la Semaba ne sera pas plus en capacité de rembourser cette avance de trésorerie.

L'encours de la dette entre 2013 et 2014 augmente de 446 000 €, contrairement à ce qui est dit dans le rapport de présentation.

Nous pouvons souligner toutefois le travail actif de la Direction des services financiers et du consultant Finance Active pour limiter l'encours de la dette et réduire les risques au niveau des emprunts comme, par exemple, la renégociation de l'emprunt structuré le plus sensible, classé 3^E, en le couplant à un besoin de financement nouveau de 3 M€ en un nouvel emprunt de 8 502 543 € contracté en taux fixe à 3,66 %.

Mon groupe votera contre, en cohérence avec notre vote sur le budget primitif.

Merci. »

Mme POURTAUD. - Je vais faire une toute petite intervention sur le compte administratif. J'en ferai une plus grande sur le budget supplémentaire et je dirai des choses qui se recouperont, je pense.

Je voudrais tout de même parler de deux points.

Nous n'avons sans doute pas la même manière de voir la politique financière de la ville, au moins pour certaines choses mais je veux tout de même féliciter les équipes financières qui, comme d'habitude, font un travail au plus près de la réalité, selon vos orientations mais un travail extrêmement sérieux sur cela, accompagnés de Finance Active qui nous aide beaucoup. Nous regardons toujours la dette évidemment, qui va bien pour l'instant. Cela ne va pas peut-être pas durer malheureusement avec tout ce que vous avez dit, Madame Boudjenah, avec tout ce qui nous attend.

Effectivement, elle augmente légèrement : 446 000 € ce n'est pas beaucoup. Je ne m'arrêterai pas dessus, mais la renégociation du prêt était une très bonne chose.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres interventions ?

M. BORLANT. - J'interviens au nom du Front de Gauche, Communistes et Citoyens.

« Madame le Maire, chers collègues, ce compte administratif 2014 traduit le véritable numéro d'équilibriste auquel notre majorité municipale se voit contrainte par les importantes baisses de

dotations imposées aux communes ces dernières années :

- d'un côté, la réduction continue de nos recettes de fonctionnement,
- de l'autre, la volonté de tenir nos engagements avec le souci constant de répondre aux besoins des Balnéolais.

Comme le disait fort justement un éditorial du Parisien début juin - je cite - : « il n'y a pas de miracle : la baisse des dotations versées par l'État aux collectivités locales les oblige à dépenser moins et à vivre chichement. Moins d'argent, c'est moins d'aides aux associations, moins de travaux, moins de commandes aux entreprises, moins d'embauches de fonctionnaires territoriaux ... ». Fin de citation.

C'est donc dans ce contexte périlleux que nous avons à juger du compte administratif 2014. Force est de constater qu'il est bon et atteste du sérieux de notre gestion budgétaire.

Une gestion marquée à la fois par :

- l'anticipation lucide des diminutions auxquelles nous devons faire face,
- le fait que nous ne lâchons rien sur notre sens de la dépense publique en la tournant résolument vers la réponse aux besoins sociaux, l'efficacité mais aussi l'inventivité.

Face à ce double constat, je me joins aux remerciements à notre administration car j'ai bien conscience que sa tâche est de plus en plus complexe pour relever des défis maintenant quasi-quotidiens.

C'est pourquoi je souhaite insister sur quelques-uns des projets que nous avons su engager ou mener à bien l'an dernier, en particulier en lien avec nos priorités d'action.

En direction de l'enfance et de la jeunesse :

- La municipalisation des deux crèches départementales.
- La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, après un travail de concertation qui honore notre ville et avec l'objectif de faire rimer gratuité et qualité. Il n'en reste pas moins nécessaire d'obtenir la pérennité des financements de l'État.
- Le maintien de l'allocation de rentrée scolaire pour les étudiants et pour les familles.

En matière de développement durable :

- La concrétisation du projet géothermie qui est à l'image de notre ambition en matière de développement durable, c'est-à-dire : préserver et améliorer notre cadre de vie tout en agissant contre la précarité énergétique.
- L'extension de l'adhésion au système Autolib aux missions des agents communaux, qui témoigne de la détermination de la municipalité à intégrer les démarches environnementales dans le quotidien de nos services.
- Et, dans le même esprit, l'expérimentation de l'utilisation de vélos électriques par les agents - et les élus ! - de notre ville.

Concernant les dépenses de personnel, chacun a pu le lire, elles s'inscrivent, elles aussi, dans un objectif de maîtrise des coûts, tout en veillant, à la fois, aux besoins des habitants et aux conditions de travail des agents.

Cette situation stable constitue d'ailleurs la base solide sur laquelle a été lancé cette année le travail de remodelage du service public communal dans le but de mieux l'adapter au développement de notre ville et aux exigences de notre époque.

Je le disais en commençant mon intervention, tout cela est d'autant plus appréciable que l'équilibre entre les moyens et les besoins est difficile à tenir, tant la pression budgétaire est grande.

C'est pourquoi, Madame le Maire, chers collègues, nous voterons ce compte administratif 2014.

C'est pourquoi aussi, nous continuerons d'agir pour que les décisions européennes et françaises tournent enfin le dos aux politiques d'austérité et pour que Bagneux bénéficie de toutes les ressources nécessaires au bien-être de ses habitants.

Je vous invite d'ailleurs à soutenir l'initiative de l'association des maires de France (l'AMF) qui engagera à la rentrée une mobilisation nationale de tous les maires et présidents d'intercommunalité de France sur la baisse des moyens alloués aux collectivités.

Cette décision, sans précédent, vise à alerter solennellement les pouvoirs publics et les habitants sur les lourdes conséquences de la baisse de 30 % de leurs dotations (moins 15,7 M€ d'ici 2017) sur le tissu économique local et les services à la population.

Plus de 16 000 communes et intercommunalités – dont la nôtre – ont d'ores et déjà délibéré pour soutenir la démarche engagée par l'AMF et beaucoup d'autres devraient les rejoindre d'ici l'automne.

En septembre, l'AMF organisera une journée nationale d'action dans toutes les communes de France. Elle sera accompagnée d'une campagne de sensibilisation sur le rôle essentiel et irremplaçable des communes et des intercommunalités, pour assurer en permanence les services essentiels à la population et œuvrer à la cohésion sociale.

En attendant le résultat des discussions budgétaires en cours avec le Gouvernement, l'AMF refusera tout nouveau transfert de charges ou de responsabilités qui continuent à se multiplier à travers lois, règlements et annonces gouvernementales. Elle invite également ses adhérents à s'y opposer localement.

Naturellement, pour toutes les raisons que j'ai citées précédemment, notre Groupe d'élus Front de Gauche et Citoyens ne restera pas indifférent à cet appel.

Je vous remercie. »

Mme le MAIRE.- D'autres interventions ?

Mme BOUDJENAH. - Un petit mot pour répondre à Anna Adélaïde sur un point. Vous avez été attentive à la lecture mot à mot du rapport. Une phrase parle en effet d'une diminution de l'encours de dette. Ce n'est effectivement pas vrai, vous avez raison sur les chiffres. J'ai dit que l'on a contenu l'encours de dette, ce qui est vrai vu les proportions de légères augmentations. Nous avons ajusté l'emprunt au plus près de ce que nous avons besoin. Comme nous le faisons chaque année, nous avons bien limité le recours à l'emprunt. En revanche, la diminution de l'encours sera sans doute vraie cette année.

Merci de votre attention très précise.

Mme MOUTAOUKIL. - Quelques mots. Tout d'abord, je remercie les services qui ont travaillé sur ces dossiers car, encore une fois, on peut relever, comme tous ceux qui se sont exprimés avant moi, la qualité des documents qui nous ont été transmis. Merci à eux pour le travail réalisé et merci surtout au travail fait pour permettre l'exécution du compte administratif 2014.

On peut se réjouir de la manière dont ce budget a été mis en œuvre puisque, dans un contexte contraint des finances publiques, on ne va pas le nier, nous avons réussi à tenir l'intégralité de nos engagements. Je ne reviendrai pas dessus. Un certain nombre d'entre vous en ont cités quelques-uns : la municipalisation des crèches, la pérennisation de CopacaBaigneux, la géothermie, etc. Il y a un certain nombre d'engagements que nous avons tenus.

Je voudrais également souligner ici le travail effectué par les services notamment pour dégager un peu de « mou » et donner des leviers pour anticiper les difficultés qui se présentent à nous.

Certains ont également rappelé que la situation de la Semaba n'est pas de nature à nous faciliter la tâche. C'est un élément dont nous débattons plus tard. Dans ce compte administratif, on voit bien que c'est également un sujet. Nous aurons l'occasion d'aborder un plan d'actions qui, je l'espère, va nous permettre de sortir de cette crise que connaît notre SEM.

Être en responsabilité politique, c'est également savoir anticiper, gérer au mieux. Je crois que l'on a démontré ici que nous étions en capacité de le faire, mais je pense que nous devons peut-être encore un peu plus anticiper les difficultés pas simplement celles qui sont conjoncturelles, mais celles qui pourraient perdurer. Je le répète, j'ai eu l'occasion de le dire, cela ne fait plaisir à personne d'avoir à geler ou à baisser des dotations. Si on le fait, c'est parce qu'on n'a pas d'autres choix que celui-là pour le moment.

Il y a aussi en termes de politique à travailler sur des recettes nouvelles. Une des manières de le faire est de faire davantage de mixité sociale dans notre ville pour équilibrer entre les habitants qui ne sont pas en capacité de participer à cet effort financier et ceux qui le sont en faisant venir de nouveaux habitants en capacité de davantage participer aux efforts demandés pour délivrer les services publics dont nous avons besoin.

Il faut continuer à travailler sur ces questions de mixité sociale. C'est un des leviers pour anticiper les difficultés, pour abonder nos recettes qui, pour l'instant, ne sont pas très élevées malgré les efforts fournis par les services pour aller chercher des recettes nouvelles.

Je terminerai par une note plus optimiste - sans parler du budget de notre ville, du compte administratif 2014, du budget supplémentaire que nous aborderons tout à l'heure, sans parler, certains l'ont fait, du contexte national ou européen - il y a quelques jours, il ne vous a pas échappé l'annonce d'une croissance de 1,2 % faite par l'INSEE, la plus forte hausse depuis 2011. On peut peut-être imaginer, même s'il ne faut évidemment pas prendre cet élément comme celui faisant disparaître l'intégralité de nos difficultés, que, pour 2016, la croissance sera davantage forte et nous permettra surtout de réduire un peu le chômage dans notre pays, en particulier sur notre territoire puisque ce phénomène nous touche de plein fouet à Baigneux.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme MEKER. - Au nom du groupe Europe Écologie Les Verts, je voudrais à mon tour remercier les services pour le travail fait et rappeler comme toujours, car je crois que nous tous ici y sommes particulièrement attachés, que ce travail de visibilité d'exécution budgétaire est, bien sûr, une obligation légale. Mais quand c'est fait, comme cela, de bonne qualité, c'est également un gage de démocratie, c'est important, c'est la transparence sur le budget des communes.

Je voudrais également souligner que, quand on regarde les 2 dernières lignes qui représentent le fonctionnement et les investissements, nous faisons des miracles. Je ne sais pas si cela peut durer ainsi très longtemps car nous avons réalisé ce que nous avons dit. Nous avançons, nous sommes dynamiques dans des conditions de contraintes extrêmes mais vous avez tous évoqué cela.

Enfin, une petite remarque ayant peu d'importance, 4 vélos électriques ont été acquis en 2015 et non

6 en 2014. Depuis le mois de mai 2015, les employés de la mairie, et les élus j'espère, pourront utiliser ces vélos électriques.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme POURTAUD. - Je voudrais rebondir sur les propos de Mme la Maire adjointe au nom du parti socialiste.

Ce qui est bien dans le parti socialiste, c'est que tout va bien toujours, c'est merveilleux, tout va s'arranger : le chômage va baisser, la vie est belle. En gros, c'est : il pleut aujourd'hui mais non il faisait du soleil. Je veux bien entendre des choses comme cela mais il faut être un peu réaliste sur les finances, sur ce qui se passe dans notre pays. Je reviendrai sur ce que prévoit l'Association des Maires de France sur la manifestation du mois de septembre à laquelle nous nous y associerons tout particulièrement.

Mme MOUTAOUKIL. - Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit, Madame Pourtaud. Vous aurez peut-être l'occasion de relire mon propos quand il sera rédigé dans le verbatim. En même temps, quand je vois ce que votre groupe, celui auquel vous dites être rattachée, mais maintenant je ne sais plus très bien lequel est-ce...

Mme POURTAUD. - Et alors ?!

Mme MOUTAOUKIL. - Quand je vois ce que les Républicains proposent comme...

Mme POURTAUD. - Je ne suis pas chez les républicains.

Mme MOUTAOUKIL. - Justement, j'ai du mal à vous situer, Madame Pourtaud. En tout cas, ce que la Droite propose en termes de réductions et d'économies à venir est sans commune mesure.

En plus, la situation que nous vivons, on ne l'a pas assez dit et c'est un vrai regret, est tout de même dû à ce que votre parti et le Président, que vous avez soutenu à une époque Madame Pourtaud, a laissé derrière lui. On ne l'a pas assez dit, c'est un vrai regret.

Mme le MAIRE.- Quelques mots sur le compte administratif 2014 : premièrement, je voudrais souligner à mon tour de la bonne exécution budgétaire du budget que nous avons adoptée en 2014 au Conseil municipal. C'est évidemment important pour nous.

Deuxièmement, la dette est contenue. C'est également évidemment un élément important.

Troisièmement, des efforts importants ont été demandés aux services, vous l'avez noté.

Vous l'avez vu, Yasmine Boudjenah mais plusieurs collègues l'ont également souligné, on a demandé aux services, de septembre à décembre, de réduire des activités, ils l'ont fait, à hauteur de 300 000 €. C'est dans le document.

Des efforts extrêmement importants ont été demandés dès le mois de juin en perspective des baisses de dotations afin de ne pas se mettre dans une situation inextricable du point de vue de la gestion de notre budget.

Du point de vue du personnel, je voudrais souligner que ce budget est tenu au prix d'efforts importants. Nous avons beaucoup de services sous tension parce que nous ne remplaçons les personnes en arrêt maladie, nous ne remplaçons pas toujours les personnes en congés maternité.

Nous sommes aussi dans une situation où nous n'arrivons plus à faire ce que nous arrivions à faire. Je ne parle pas de petits arrêts maladie, d'arrêts maladie de 3 jours. Je parle des arrêts maladie de plus longue durée. Nous avons plusieurs services qui sont sous tension parce que les personnes en arrêt maladie qui sont de longs arrêts maladie n'ont pas été remplacées ou parce que des personnes en congés maternité ne le sont pas tout simplement parce que nous n'avons plus les moyens de le

faire.

La hausse de ce budget est simplement due à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui est tout de même un transfert de charges nouveau sur les collectivités et à la municipalisation des crèches puisque nous avons municipalisé deux crèches départementales. Bien sûr, cela a conduit à augmenter mécaniquement notre budget du personnel.

Je voulais le souligner parce que le personnel communal travaille dans des conditions difficiles. Pour le dire à tout le monde très franchement, il n'y a plus beaucoup de « mou » dans les services municipaux. Nous sommes dans des situations parfois compliquées. C'est d'ailleurs pourquoi - nous aurons probablement l'occasion d'y revenir ici - nous nous sommes engagés dans le remodelage du service public, dans la redéfinition de nos priorités en termes de services publics pour continuer à avoir des services opérants qui répondent à nos priorités municipales et aux besoins des habitants.

Je voudrais également souligner - tous les collègues l'ont dit - que vous nous avez bien habitués, Mesdames et Messieurs de l'administration, à des documents budgétaires d'une qualité extrêmement satisfaisante. Je le souligne car ce n'est pas comme cela dans toutes les communes. De la transparence est donnée au Conseil municipal.

J'étais très attachée au fait que tous les élus, qu'ils soient de ma majorité ou pas, aient les éléments budgétaires les plus précis. Je crois qu'il est bien que nous puissions agir en toute transparence auprès de vous.

Franchement, je crois que, là aussi, les efforts ont été conséquents au fil des années pour proposer à tous les élus de bien maîtriser les équilibres budgétaires de la commune et nos difficultés puisque nous en avons.

Enfin, vous avez été plusieurs à le souligner, la situation nationale et internationale est extrêmement compliquée, nationale et européenne, sous le joug, je le dis, nous ne sommes pas d'accord sur ce point, nous ne sommes pas obligés d'être d'accord sur tout, sous le joug des politiques d'austérité menées dans notre pays et poussées fortement par l'Europe, qui sont, je pense, des mauvaises solutions, puisque, loin de régler les difficultés, elles les aggravent.

Si seulement cela permettait d'aller mieux, on s'en satisferait, mais on voit plutôt une situation en dégradation permanente, ce qui est évidemment contre-productif pour répondre aux défis qui nous sont posés d'autant que, vous le savez je le dis souvent, l'austérité n'est pas pour tout le monde et, tout le monde le dit également, les richesses s'accumulent pour quelques-uns de manière insolente et les écarts de richesse sont en train de continuer à se creuser entre les plus pauvres et les plus riches en France, en Europe et dans le monde.

Cette situation n'est pas soutenable très longtemps car elle crée de la haine, des divisions...

Mme Boudjenah. - Des migrations...

Mme le MAIRE. - Des migrations, merci Yasmine de le souligner, dans des conditions dramatiques.

Pour ce qui est des élus, l'AMF a pris une position commune à l'unanimité, toutes tendances politiques confondues. L'AMF est composée de Maires de Droite, de Maires socialistes, de Maires communistes, de Maires écologistes.

Nous avons pris la décision de faire une journée nationale d'actions des communes contre la baisse des dotations samedi 19 septembre. Chaque commune pourra la faire à sa manière avec comme souhait qu'elle se déroule un samedi afin de ne pas pénaliser les usagers, donc un jour qui ne soit pas un jour de fermeture des services municipaux afin d'y associer les habitants sans faire peser ce mouvement ni sur les usagers ni sur les personnels.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire en remerciant Yasmine Boudjenah, mon adjointe aux finances, pour tout ce travail.

Merci.

(Sortie de Madame le Maire à 21 h 45.)

Mme BOUDJENAH. - Je vous propose de passer aux votes.

➤ **VOTE SUR LES DELIBERATIONS N° 3 ET N° 4 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 3 (MME POURTAUD, M. ROUSSEAU, MME ADELAÏDE)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 (MME HUET ET M. ZANI)**

Mme BOUDJENAH. - Merci.

(Retour de Madame le Maire à 21 h 47.)

Madame le Maire, je vous félicite pour l'exécution du budget 2014, le compte administratif vient d'être adopté à la majorité.

Mme le MAIRE. - Merci chers collègues. Merci de votre confiance.

AFFECTATION DU RESULTAT

05/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 - COMMUNE

Mme BOUDJENAH. - Dans la foulée de ce vote et en anticipation du vote à venir du budget supplémentaire, vous avez les chiffres sous les yeux, le résultat de clôture de la section d'investissement du syndicat mixte de Bagneux quartier des Tertres et des Cuverons suite à sa dissolution en 2013 s'élève à + 49 129,96 €. Il a été repris dans les comptes de la ville. Il vient minorer le besoin de financement, la section d'investissement qui s'élève ainsi à 570 472,08 €.

Nous vous proposons, dans un premier temps, de couvrir le besoin de financement pour ce montant et, dans un second temps, de doter le budget 2015 du solde disponible, soit à 2 302 384,05 €.

Pour le service extérieur des pompes funèbres, le résultat s'élève à 0.

Mme le MAIRE.- Nous votons pour la ville.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = 3 (MME POURTAUD, M. ROUSSEAU, MME ADELAÏDE)**

➤ **ABSTENTIONS = 2 (MME HUET ET M. ZANI)**

CONSTITUTION D'UNE PROVISION

06/ CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUE DE CONTENTIEUX AVEC LA SARL ADERNORM

Mme BOUDJENAH. - Vous avez le détail sous les yeux.

Le code général des collectivités territoriales rend obligatoire la constitution de provisions

notamment quand il y a ouverture d'un contentieux à hauteur du risque financier encouru. Il s'agit d'une provision semi-budgétaire. Nous ne l'inscrivons qu'en dépenses de fonctionnement sans contrepartie en recettes d'investissement, cela nous permet une mise en réserve des fonds et de l'immobiliser si le risque survient de manière effective.

Quel est le problème ? En mai 2013, la ville avait contractualisé un marché avec la SARL Adernorm pour des travaux de désamiantage du gymnase Marcel Cachin pour un montant précis. Cette société a adressé un mémoire en réclamation en dédommagement de préjudices qu'elle estime avoir subis dans le cadre de l'exécution du marché. En particulier, elle parle d'intrusions sur le site, de coupures dans l'alimentation électrique, d'une mauvaise définition des besoins dont elle estime ne pas être responsable. Bref, elle a engagé un précontentieux ouvert. Dans ce cadre, le Comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Versailles s'est réuni le 17 novembre 2014 et a rendu un premier avis sur ce dossier et réduit la somme de l'indemnité à 139 814 € HT.

Sur les conseils de nos avocats, nous n'avons pas suivi cet avis, ce qui a conduit l'entreprise à saisir le tribunal administratif. Nous attendons la décision, mais en attendant, nous avons décidé de provisionner une partie de la somme réclamée par la SARL Adernorm, 228 000 €. Nous proposons de provisionner en partie cette somme à hauteur de 100 000 €.

Mme le MAIRE.- Pour ce type de contentieux, nous l'avons fait pour l'AIB au Conseil communautaire, c'est un autre débat, les collectivités sont obligées de provisionner une somme, même si elles gagnent. C'est pour le cas où elles perdraient.

Nous proposons de provisionner une partie de la somme.

Deux ans peuvent s'écouler avant de connaître la réponse du tribunal administratif. Ces procédures sont très longues.

Nous passons au vote.

☛ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE, MME ADELAÏDE ET M. ZANI**

➤ **ABSTENTIONS = 3 (MME POURTAUD, M. ROUSSEAU ET MME HUET)**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

07/ VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 - COMMUNE

Mme BOUDJENAH. - « Le budget supplémentaire a pour principal objet d'intégrer au budget 2015 le résultat constaté lors du vote du compte administratif 2014 et les restes à réaliser constatés au 31 décembre 2014 en investissement, mais aussi de procéder à quelques ajustements du budget 2015.

Pour rappel, le budget primitif 2015 a été voté le 27 janvier dernier sur la base de prévisions pour certaines recettes, celles-ci n'étant pas encore connues lors de la préparation budgétaire, notamment au niveau des dotations versées par l'État ou encore de la fiscalité avec la notification des bases et des compensations fiscales.

Comme l'an passé, il est proposé l'adoption du budget supplémentaire en juin à mi-exercice, après 6 mois d'exécution budgétaire.

Au cours de ce premier semestre 2015, un certain nombre d'initiatives et de projets ont été mis en oeuvre, aussi divers que la tenue des Assises Nationales du Sport les 30 et 31 janvier à l'espace Marc Lanvin, l'édition 2015 de la Science se Livre, la découverte du BMX pendant les vacances de

février pour les jeunes au gymnase Joliot-Curie, des conférences sur la Métropole du Grand Paris à l'attention de tout le personnel communal, la nouvelle édition du Bagneux Infos ainsi que la refonte du site internet de la ville avec un accès sur tous les supports numériques mobiles (tablettes, smartphones...), le Salon des Produits du Terroir et la Foire Horticole fin avril, le festival Alliances Urbaines...

Par ailleurs, côté travaux, citons les nouvelles installations du stade de rugby Port Talbot, livrées en février, les travaux liés à la ligne 4 du métro (rue Serge Prokofiev, avenue Henri Barbusse, démolition du Simply Market du Rond-Point des Martyrs, de l'immeuble d'habitation et des commerces attenants) ; l'inauguration en mai du centre commercial des Bas-Longchamps.

Citons également la forte mobilisation de la municipalité et des habitants qui ont conduit en mars le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) à reconnaître la Pierre Plate comme quartier d'intérêt national.

Concernant notre service public communal, les propositions de réorganisation concernant 4 directions pilotes ont été validées et le travail se poursuit pour les autres services municipaux.

J'en viens aux propositions du budget supplémentaire. Elles sont responsables et modestes : même si le résultat à intégrer est important (+ 2 M€ et je vous ai expliqué pourquoi), nous proposons de poursuivre une stratégie de prudence et d'anticipation.

Le montant du résultat est ainsi fléché vers une enveloppe pour dépenses imprévues de près de 400K en fonctionnement et l'abondement en investissements de 1 M€ pour faire face à des demandes urgentes et incontournables, en particulier pour faire face à l'ouverture annoncée de plusieurs classes à la rentrée.

Sur la section de fonctionnement, le volume des ajustements proposés s'élève à 2 493 124 € (dont 2 302 384 € liés au résultat du compte administratif 2014), soit 3,92 % du budget primitif 2015 (63 642 266 €). Des ajustements très à la marge donc, liés au déplacement de l'œuvre d'art Solitude, dont les frais sont remboursés intégralement par la RATP ou l'enveloppe de 55 552 € pour le paiement obligatoire des frais de scolarité des enfants de Bagneux inscrits dans des villes voisines.

Pour la section d'investissement, il est proposé une augmentation de 2 772 039 € (hors reports et résultat 2014), ce qui correspond à 14,49 % du budget primitif 2015 (19 131 683 €) dont 1 700 000 € proviennent de la section de fonctionnement. 600 000 € correspondent à des ajustements liés à l'avancée des travaux du Centre des Arts du cirque.

Côté ajustements liés aux notifications et informations en matière de fiscalité et de dotations : ceux-ci sont en défaveur de la ville dans leur ensemble. Le montant de la dotation forfaitaire est inférieur à nos prévisions, et surtout, il est en diminution pour 6 ans, avec - 14 % cette année. Le niveau de la DSU, s'il est plus élevé qu'estimé au moment du vote du BP, traduit une situation sociale plus difficile dans notre ville, puisque notre ville passe du 159^{ème} rang en 2014 au 145^{ème} en 2015. »

Voilà brièvement les éléments du budget supplémentaire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Mme ADÉLAÏDE. - « Madame le Maire, nous souhaiterions apporter quelques éclaircissements à ce débat sur le budget supplémentaire 2015 :

Première constatation, la somme des dotations de l'État et des fonds de concours après réajustement sont stables par rapport à 2014 : - 53 955 €. Cela confirme que l'augmentation des 3 taxes n'était pas justifiée par la baisse globale des subventions de l'Etat mais par un choix purement politique de la

majorité municipale.

Concernant la DSU, nous tenons à remercier les services administratifs pour avoir rédigé une présentation claire de la situation de la commune qui passe du 159^{ème} rang au 145^{ème} pour l'attribution de la DSU. Elle illustre vraiment la paupérisation accélérée de Bagneux. En effet, un rang plus faible dans ce classement signifie une dégradation plus forte de la situation.

Concernant 2015 par rapport 2014, le rapport présente clairement les évolutions de notre commune par rapport à la strate :

- le potentiel financier diminue de 2 fois plus,
- le nombre de logements sociaux augmente 3 fois plus que les villes de la strate. On constate même que, dans la ville, on a construit 326 logements sociaux entre 2014 et 2015,
- le revenu moyen progresse 2 fois moins vite,

Comme le revenu moyen progresse peu et que le nombre de logements sociaux s'accroît, les allocations logements progressent de 2,14 % alors qu'ailleurs elles diminuent.

Madame le Maire, vous nous avez, lors du précédent Conseil, réaffirmé votre objectif d'améliorer la mixité sociale dans notre ville. Nous partageons cette orientation que nous préconisons depuis longtemps, vous en conviendrez, mais est-ce en incluant 25 % de nouveaux logements sociaux dans les programmes de construction à venir que vous arriverez à un résultat tangible ? Certes, non. Or, l'amélioration de la mixité sociale est en grande partie liée à la politique du logement.

De plus, les orientations du PLU ne vont pas dans le sens d'un retour à l'équilibre.

Dans 10 ans, la politique de densification que la majorité approuve conduira inexorablement à l'absence quasi-totale de terrains à bâtir. Il n'y aura plus de marge de manœuvre pour accroître la mixité sociale.

Vous agissez depuis plusieurs années à l'encontre de l'intérêt de la majorité des Balnéolais car votre politique conduit à une paupérisation croissante de la ville, donc à des besoins sociaux en forte augmentation. Il est fort probable que Bagneux reviendra bientôt au 140^{ème} rang comme en 2011.

L'autofinancement atteint un niveau jamais égalé : 8 246 000 €, à comparer avec l'autofinancement du BP 2014 : 5 308 000 €, soit plus 55 %.

Un autre point qui nous interpelle, c'est le 1,4 M€: 1 M€ en investissement et 400 000 € en fonctionnement provisionnés pour des dépenses imprévues. C'est une somme importante et nous souhaiterions avoir des explications sur l'utilisation de cette enveloppe.

Par ailleurs comme les autres années, le budget d'investissement est doublé au niveau des recettes par le reste à réaliser de 2014 et, ce, sans fournir le moindre détail, ce qui nous interpelle. Quel est le pouvoir de contrôle du Conseil municipal quand les recettes du BP 2014 atteignaient 19 891 430 € et qu'en tenant, certes, compte du résultat du compte administratif, on reporte sur l'année suivante 19 989 650,33 € ?

Pour terminer Madame le Maire, nous souhaitons dire quelques mots sur la SEMABA. Vous savez bien que les comptes au titre de 2014 de la SEMABA n'ont pu, à l'heure actuelle, être arrêtés. Or, dans les recettes d'investissement au titre des restes à réaliser 2014 sur 2015, le chapitre 27 - autres immobilisations financières comprend la somme de 10 M€ qui correspond au remboursement espéré du prêt à la SEMABA consenti en 2014 prévu dans le budget supplémentaire 2014.

En l'absence d'arrêté des comptes 2014 de la SEMABA, il n'est pas possible de connaître le sort de cette dette envers la commune. Devant les grandes difficultés financières de la SEMABA, on peut *légitimement se demander si ce remboursement aura bien lieu un jour. Si tel est bien le cas,*

comment le budget d'investissement peut-il être équilibré ?

Nous avons aussi noté que l'augmentation de capital de 2 M€ pour la seule partie à souscrire par la ville n'est pas réalisée puisqu'elle figure toujours sous le chapitre 26.

En vous remerciant. »

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme POURTAUD. - Nous constatons que le budget supplémentaire est élevé par rapport au budget primitif (au final 82 773 contre 108 599, ce qui fait donc 25 826 en plus).

Chaque année évidemment, nous avons un petit débat sur cela. La première des raisons est que le budget primitif est voté tôt. La deuxième raison demande quelques explications.

Concernant le fonctionnement, je ne vais pas entrer dans les détails : 2,5 M€ de plus, c'est beaucoup, cela reste bien plus que le budget d'avant. Certes, il y a la baisse des dotations. Je ne m'arrêterai pas sur l'augmentation des impôts. Certes, à Bagneux, les impôts sont élevés mais beaucoup de villes les ont augmentés. Par rapport au problème des dotations, que ce soit la Droite ou la Gauche, beaucoup de villes l'ont fait, je n'ose pas dire malheureusement mais un peu en obligation.

Là, nous avons une enveloppe imprévue, mais je vais revenir sur les imprévus.

En ce qui concerne l'investissement, on a un solde d'exécution 2014 élevé (15,6 M€), un gros reste à réaliser (4,9 M€), des dépenses nouvelles sur lesquelles nous devons réfléchir. Là, on retrouve évidemment les Arts du cirque que nous retrouvons à tous les Conseils municipaux depuis que je suis en mandature, je crois.

Là, on a encore 600 000 € en plus. Cela reste assez flou. Toutes les fois, on donne quelque chose.

Je m'arrêterai ensuite sur la provision de 1 M€ pour imprévus. À mon avis, un imprévu devrait peut-être être prévu ! Si on n'avait pas voté le budget aussi tôt, peut-être aurions-nous pu prévoir. Au milieu de l'année, 1 M€, c'est beaucoup, je trouve.

Certes, un imprévu sert à couvrir des choses que l'on n'avait pas prévues, néanmoins, cette somme nous laisse tout de même relativement perplexes surtout en juin, presque en juillet.

S'agissant du million d'Euros pour le patrimonial, n'aurions-nous pas pu non plus le prévoir ? Ce ne sont pas des reproches sur le tout, c'est juste un peu sur le temps. Votre gestion, qui est bonne je dirai même si nous n'avons pas les mêmes idées, pourrait peut-être être un peu mieux cernée dans le temps avec tous les grands projets que nous avons dans notre ville. Attention tout de même à ne pas trop se gargariser et à aller dans le mur en klaxonnant et en pensant que tout est merveilleux surtout si l'on se tient et si l'on revient sur les fausses promesses du Gouvernement actuel.

Les énormes problèmes de la SEMABA avec les garanties communales et le report de la trésorerie dont nous parlerons tout à l'heure doivent nous inquiéter.

Je parlerai pour nous aussi des logements sociaux.

Évidemment, je ne vais pas critiquer le social, c'est quelque chose que j'ai défendu toute ma vie. Simplement, 70 % de logements sociaux, c'est beaucoup, vous le savez, on le dit toujours. On dit aussi que si d'autres villes faisaient des logements sociaux, nous n'aurions peut-être pas besoin à Bagneux d'en faire autant, mais vous en mettez encore 25 % de plus. Cela peut accentuer la paupérisation de notre ville.

La mixité sociale, nous la soutenons. Je vous le dis toujours Madame le Maire, vous faites de gros efforts. Je crois que vous avez bien compris ce qu'il fallait faire. Attention à ne pas nous étouffer et à obtenir un effet inverse. Vu le contexte économique, vu ce qui nous attend dans les années à venir,

c'est inquiétant.

En fait, pour conclure, je dirai qu'il y a un problème aux deux bouts de la chaîne pour votre budget, d'abord, le budget primitif est voté tôt, on n'a pas l'ensemble des données économiques de l'année, on n'a surtout pas le montant des dotations, évidemment, notre budget primitif est loin de la réalité et on fait un énorme budget supplémentaire. On s'en rend compte et cela fait un décalage avec des imprévus.

Je ne dirai pas que c'est choquant parce que le terme est trop fort mais cela peut montrer un manque de crédibilité surtout quand, au début de l'année, ce que vous faites dans le Bagneux Info ou d'autres endroits sur le budget, ce qui est bien d'ailleurs, loin de critiquer tout cela, enlève un peu de crédibilité à tout cela.

Merci.

Mme le MAIRE.- D'autres collègues veulent-ils intervenir ?

Mme BOUDJENAH. - Je vais apporter quelques éléments de réponse sur deux points.

Sur les dépenses imprévues, nous avons eu l'occasion d'en parler hier soir en commission des finances mais je veux bien y revenir, il est vrai que, dans le budget de la commune, nous n'avons pas l'habitude de provisionner. Cette forme de provision, que beaucoup de collectivités pratiquent depuis longtemps, permet aux services de ne pas avoir à attendre un vote du Conseil municipal pour faire face à des dépenses imprévues vraiment imprévues. Ce n'est pas pour contourner une décision du Conseil municipal et financer une dépense importante qui mériterait un arbitrage budgétaire au sens propre du terme. Vous avez le détail page 13 pour le fonctionnement.

Quand on est dans une période de chantiers importants, il peut arriver - et c'est déjà arrivé - que nous ayons à procéder à des frais d'entretien de voiries, de réparations diverses.

Je crois qu'il est nécessaire de permettre au service de pouvoir être réactifs, sachant que cette procédure autorise à effectuer, en cours d'exercice, des virements du chapitre 022 à un autre chapitre de fonctionnement pour mandater une dépense pas prévue au budget et, ce, sans passer par le vote d'une décision modificative, donc sans attendre une décision de ce type au Conseil municipal. Le Maire rend compte au Conseil municipal, pièces justificatives à l'appui de l'emploi de ce crédit dès la première séance qui suit.

En investissement, c'est le même principe. Cette année, on sait que nous aurons à faire face à un certain nombre de choses pour assumer la rentrée scolaire.

Voilà pour l'explication sur ces deux montants.

S'agissant de vos propos Madame Adélaïde sur les dotations, vous nous accusez en quelque sorte d'avoir menti ou je ne sais quoi, en tout cas d'avoir pris une mauvaise décision de vote des impôts alors que, soi-disant, nous n'aurions pas une perte si importante que cela sur les dotations. Je vous laisse votre jugement. Je ne sais pas comment vous avez calculé ce que vous avez indiqué. En faisant les plus et les moins, je trouve une somme de recettes en moins en termes de dotation d'environ 375 000 € et l'augmentation de 1,25 % des 3 taxes cette année devrait nous permettre de compter sur environ 360 000 €. Comme quoi nous avons ajusté au mieux ce que nous pouvions estimer à ce moment-là.

Finalement, cela s'est révélé plutôt une estimation sérieuse pour ne pas se retrouver dans un budget encore plus contraint qu'il ne l'est.

Quant au reste à réaliser, je ne sais pas si on peut donner le détail ce soir, cela revient traditionnellement, je comprends la question, en commission des finances chaque année si les commissaires présents le demandent, Fabienne Baron donne le détail. Je ne sais pas si, ce soir, on

peut le faire, mais c'est traditionnel. Cela revient chaque année. C'est une forme de report assez classique. Il n'y a, encore une fois, aucune volonté de cacher quoi que ce soit sur cela.

Mme MOUTAOUKIL. - J'ai assisté à la commission des finances hier. J'ai eu quelques éléments jeudi parce qu'il y a eu tout de même pas mal de personnes excusées hier soir. Je voulais commencer au nom de mon groupe par remercier les services pour la qualité des documents transmis, ils sont d'une grande clarté.

Nous n'avons pas de questions particulières parce que nous pensons que ce budget a été construit avec sérieux et que rien ne nous interpelle. En particulier dans ce qui est proposé, cela reste dans la lignée de ce dont nous avons déjà discuté.

Le montant assez exceptionnel du résultat 2014 de 2 302 384 € a été expliqué. On a envie de dire tant mieux car cela nous donnera peut-être la possibilité de faire un peu plus de choses.

Je voudrais revenir sur deux points.

Le premier a été relevé par un certain nombre de ceux qui m'ont précédée. En commission, j'ai effectivement indiqué que les montants de dépenses imprévues m'interpellaient, d'autant que nous n'avons pas été habitués à cela sur les précédents budgets supplémentaires. Nous n'avons pas de difficulté à imaginer qu'il y ait des enveloppes provisionnées pour des dépenses imprévues, que ce soient en investissement ou en fonctionnement. Ce qui nous pose problème, c'est le montant.

Même si on nous explique que nous aurons le détail des dépenses qui seront exécutées sur ces montants, ce sera forcément a posteriori. Il y a, là, une question de démocratie, j'ai envie de dire, voire de transparence, sur la décision prise pour exécuter ces montants.

Ce qui est également perturbant, c'est la précision des montants. On nous indique que les dépenses imprévues en fonctionnement s'élèveraient à 384 506 €. Cette précision est perturbante. Pour l'investissement, on parle de 1 004 055 €. On se dit que si c'est aussi précis, c'est qu'il y a peut-être déjà une idée de ce que l'on veut faire avec ces enveloppes.

Le deuxième, je voudrais répondre à Mme Pourtaud qui s'inquiétait de voir à nouveau, nous a-t-elle dit, le Centre des Arts du cirque remis chaque fois dans nos différents budgets. Là aussi, il suffit peut-être de prendre connaissance de ce qui est indiqué pour expliquer le montant de 600 000 € affecté au budget supplémentaire sur cette ligne. On explique que les enveloppes inscrites en 2013 et 2014 pour la construction du Centre des Arts du cirque n'ont pas été consommées entièrement en lien avec l'avancée des travaux. Les crédits restant disponibles chaque année, la construction s'achevant en 2015, il y a lieu d'inscrire les crédits nécessaires au paiement des différentes factures en adéquation avec les différents marchés passés.

On peut imaginer, au moins sur cette ligne dans les budgets à venir, qu'il y aura un peu moins, c'est certain. Il n'y a rien exceptionnel. Ces 600 000 € sont tout à fait justifiés.

Nous voterons ce budget supplémentaire. Ce n'est une surprise pour personne.

Mme SEISEN. - Une remarque : quand on pose des questions en commission et que nous avons les réponses, il est bien de les prendre en compte. S'agissant de la précision du montant de l'enveloppe imprévue, il a été clairement expliqué que ce n'était pas une addition de devis sur des objets précis, mais une soustraction sur un reste d'enveloppe une fois tout le reste connu enlevé.

Concernant la mixité sociale, je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir puisque nous avons à l'ordre du jour du Conseil municipal le programme local de l'habitat, nous y sommes particulièrement attentifs. Le taux de logements sociaux a fortement augmenté. Nous étions avant à environ 50 % suite au rachat notamment du patrimoine ex-Icade qui, avant, était un parc conventionné. L'augmentation a été mécanique suite à un scandale, celui d'Icade, sur lequel nous aurons peut-être l'occasion de revenir.

Par ailleurs, alors que le logement social devrait être le logement pour tous, le logement qui accueille la diversité de la population dans son ensemble, malheureusement, il est de plus en plus cantonné de par les politiques nationales. Sur cela, je pense que la Droite, comme le Gauche, a sa part de responsabilité, ils ont contribué à spécialiser ce parc vers des familles ou ménages pauvres ou à très faibles ressources.

Comme l'offre de logements sociaux ne se développe pas en parallèle, le parc social est de plus en plus celui de seulement quelques-uns.

Dans ce contexte, la ville de Bagneux s'est dotée d'un objectif, celui de revenir à un certain équilibre, celui de 50 % de logements sociaux et de 50 % de logements qui ne seraient pas sociaux, pour prendre en compte le fait qu'aujourd'hui le logement social n'est pas le logement de tous.

Évidemment, dans une politique idéale où il le serait, on n'aurait pas cet objectif de retour à l'équilibre.

Quant au maintien, malgré tout, dans les projets urbains d'un objectif global de 25 % de construction de logements sociaux, il n'est pas contradictoire avec la première. Il vient essayer de limiter un danger que nous percevons dans le fait de construire uniquement du logement libre qui serait de scinder la ville en deux : des populations paupérisées dans le parc social ancien et des populations nouvelles avec des plus hauts revenus dans l'accession à la propriété.

Pour limiter ce danger que l'on perçoit, il y a l'introduction de 25 % de logements sociaux et la diversification avec de l'accession à coûts maîtrisés pour permettre des parcours résidentiels à des ménages qui n'ont pas les moyens d'accéder à des niveaux de prix au mètre carré qui sont légion courante dans les villes qui nous environnent de manière très proche et qui excluent la plupart des ménages.

C'est justement cette politique qui doit permettre de construire la mixité sociale. Mais j'ai envie de dire que ce n'est pas en décrétant demain plus de logements sociaux neufs, que l'on construira ce vivre ensemble.

Ce vivre ensemble ne peut pas être construit avec une ville à 2 vitesses. Comme aujourd'hui, la société à 2 vitesses est en train de se construire, l'écart se creuse de plus en plus. En tout cas, nous ne souhaitons pas porter ce type de projet de ville pour Bagneux.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. KONE. - Quel est le problème ? Je pense que la politique nationale n'est pas de nature à encourager ou à faciliter la gestion des logements sociaux, le mixage de la population car on constate que notre ville est devenue un réceptacle de populations qui viennent de Courbevoie, de Colombes, etc. Il y a plein de nouvelles familles. Même nous qui sommes de Bagneux n'arrivons pas à être logés. On ne fait que recevoir. Profitons de la politique du Grand Paris pour trouver au moins un petit équilibre entre cette population dite en difficulté et peut-être certaines personnes qui ont des petits moyens, des revenus assez équilibrés. Il y a une réflexion à avoir en la matière sinon nous sommes en train de nous noyer.

Mme le MAIRE.- Je voulais revenir sur quelques aspects des interventions qui ont eu lieu notamment pour répéter à Mme Pourtaud, c'est noté dans le rapport de présentation, que, s'agissant de la section de fonctionnement, les ajustements proposés par rapport au BP représentent 3,9 %.

On n'ajuste pas à 40 % du budget, on est sur 3,9 % sur le fonctionnement. On est sur un pourcentage d'ajustement extrêmement faible par rapport au BP. Je voulais le répéter aux collègues.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'ajustements, il y en a mais ils sont vraiment sur un pourcentage du budget... Si on dit que les ajustements sont extrêmement importants, cela signifie que le budget n'était pas sincère au moment de son vote.

Mme POURTAUD. - Non.

Mme le MAIRE. - Je sais que vous n'avez pas utilisé ce terme, mais cela pourrait laisser soupçonner cela.

Concernant les dotations, mais Yasmine Boudjenah a répondu, elles sont d'environ 380 000 € en moins. Je voudrais rappeler aux collègues que nous perdons 1 231 000 € de dotation forfaitaire. Nous avons annoncé 1,2 M€. Nous ne nous étions pas beaucoup trompés. Les estimations du service étaient extrêmement correctes puisque l'on annonçait entre 1 et 1,2 M€. C'est un tout petit peu plus que ce que l'on pensait. La dotation forfaitaire diminue de manière importante, elle avait déjà baissé en 2014 de 530 000 €, cela s'ajoute au fil des années.

En revanche, notre dotation de solidarité urbaine passe de 3,6 à 4,4 M€. C'est vrai, vous l'avez souligné, mais cela nous fait tout de même une baisse de dotation.

Je voudrais revenir sur les dotations de solidarité urbaine pour dire qu'elles sont précaires, qu'elles ne sont pas sécurisées dans le temps. Elles peuvent, selon le Gouvernement, aller en plus ou en moins. Nous nous étions fortement mobilisés lorsqu'on avait failli sous le Gouvernement précédent nous supprimer les 2 M€ de DSU. À l'époque, on parlait de 2 M€. Maintenant, on est à une DSU de 4,4 M€.

Si un Gouvernement décide que les dotations de solidarité ne font plus partie des politiques prioritaires, plus nos dotations de solidarité, des dotations précaires, augmenteront au détriment des dotations les plus stables, plus cela fragilisera la situation financière de la commune et plus cela traduira les difficultés des habitants.

Dans une ville où il y a 65 % de logements sociaux, on sait, l'Union Sociale des HLM produit tous les ans un rapport suite à son congrès, combien la paupérisation des habitants qui occupent le logement social est extrêmement préoccupante. Quand on est dans une ville comme la nôtre où l'habitat social est extrêmement majoritaire, la paupérisation y est particulièrement prégnante.

Je voulais vous le répéter. On n'a pas construit 326 logements sociaux.

Je n'aurais pas honte si nous en avions construit 326, mais ce n'est pas le cas. On en a construit 30 à Pasteur. Derrière ATAC, nous avons construit une partie des logements sociaux en compensation de la démolition des 273 logements de la Barre des Tertres car nous sommes toujours en train de la compenser. Malgré notre taux de logements sociaux, on nous a demandé de les reconstruire. Si nous ne le faisons pas, nous ne percevons pas les subventions de l'ANRU.

Nous avons seulement réussi à négocier que cette reconstruction n'ait pas lieu rue des Tertres et que l'on mette à la place des logements en accession sociale et libres à la propriété.

S'agissant des autres logements, de presque 300 autres, je pense que c'est la fin du conventionnement des logements Icade vendus puisque 2 700 logements Icade ont été vendus sur la commune. Ils n'ont pas tous été conventionnés en logements sociaux à la même date. D'ailleurs, le chiffre 2014 du logement social sur la ville n'est pas celui que je vous annonce en Conseil municipal. De mémoire, le dernier pourcentage que nous avons dû recevoir sur 2014 doit être de 59 %. Tout n'est pas encore intégré. Je pense qu'en 2015, il y aura l'intégration de la totalité car tout n'a pas été conventionné par l'État la même année.

Je voulais vous répondre sur le fait que nous avons continué de construire plein de logements sociaux, 326 en une année. Non, nous en avons construit 30, les 30 que nous devons en compensation de l'ANRU.

À propos de la mixité, Nadia Seisen a répondu sur la question des 25 % de logements sociaux. Je souhaite y revenir car la ville est en train de se transformer : il y a des projets importants dans la commune. Il suffit de se promener pour voir se construire sur la commune des logements en

accession à la propriété. C'est public, cela se voit. Il ne faut pas faire de faux procès d'intention, mais je crois que, dans une ville qui se développe, Nadia Seisen a insisté là-dessus, il faut être attentif à construire du logement accessible pour la majorité de la population de Bagneux même si c'est dans un nombre beaucoup moins élevé. C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes à environ 25 % sur les opérations et pas davantage. Il faut aussi pouvoir produire du logement social de qualité aux normes d'aujourd'hui. Il y aura également dans les projets de structuration, je pense au quartier de la Pierre Plate, à regarder ces aspects et à ne pas vouloir négocier forcément du un pour un au même endroit mais à voir comment nous utiliserons les autres opérations que nous avons ailleurs pour construire le logement social là où il n'existe pas. Je pense au futur quartier de la DGA par exemple où l'on peut y mettre 25 % de logements sociaux car nous ne sommes pas dans la même situation que dans des quartiers où la densité de logement social est extrêmement importante.

Il faut, bien sûr, faire de la mixité, c'est un enjeu extrêmement important pour Bagneux sur lequel nous travaillons tout en ayant bien en tête que le message que nous souhaitons faire passer est que la ville est pour tous. Elle n'est pas que pour ceux qui auraient les moyens d'acquérir un logement à Bagneux, elle est également pour ceux qui y vivent aujourd'hui. Il faut que ces derniers puissent continuer d'y vivre et n'aient pas en tête que l'on veuille les rejeter plus loin, comme cela s'est fait dans des périodes d'urbanisation ou de développement de villes notamment avec l'arrivée des transports.

Je voulais vraiment revenir sur cette question. Je me suis un peu éloignée du budget supplémentaire, veuillez m'en excuser. J'arrête.

Il convient de passer aux votes. Nous allons le faire chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 211 552 €

☛ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET

MME HUET

➤ ABSTENTION = M. ZANI

Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés 6 000 €

☛ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET

MME HUET

➤ ABSTENTION = M. ZANI

Chapitre 014 - Atténuations de produits - 66 €

☛ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante - 41 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante - 41 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 67 - exceptionnelles - 50 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 68 - Dotations provisions semi-budgétaires - 100 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 22 - Dépenses imprévues - 384 506 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement - 1 700 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Soit un total de dépenses de 2 493 124 €

Recettes

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses - 100 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 73 - Impôts et taxes - (349 975,05 €)

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 74 - Dotations, subvention et participations - 440 715 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 002 - Résultats de fonctionnement reporté - 2 302 384,05 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Soit un total de recettes de 2 493 124 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles - 868 923,72 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées - 65 351,92 €**☞VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles - 2 922 955,90 €**☞VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 23 - Immobilisations en cours - 1 864 963,36 €**☞VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 020 - Dépenses imprévues - 1 004 055 €**☞VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 045 - Opérations pour le compte de tiers - 1 850 €**☞VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 045 - Opérations pour le compte de tiers - 1 850 €**☞VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales - 1 002 478 €**☛ VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 001 - Solde d'exécution reporté - 15 601 583,10 €**☛ VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Soit un total de dépenses de 23 332 161 €.

RecettesChapitre 13 - Subventions d'investissement reçues - 2 975 172,92 €**☛ VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées - 2 000 000 €**☛ VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé - 570 472,08 €**☛ VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 27 - Autres immobilisations financières - 10 000 000 €

⇒ VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations - 5 082 188 €

⇒ VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 045 - Opérations au compte de tiers - 1 850 €

⇒ VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement - 1 700 000 €

⇒ VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales - 1 200 478 €

⇒ VOTE :

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

Soit un total de recettes de 23 332 161 €.

REMISES GRACIEUSES

08/ REMISE GRACIEUSE POUR L'ANNEE 2014

Mme le MAIRE.- Je vous fais grâce de la lecture de cette délibération. Le montant de cette remise s'élève à 11,77 €.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL BAGNEUX - CHATILLON - MALAKOFF

09/ DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BAGNEUX - CHATILLON - MALAKOFF

Mme le MAIRE.- Nous avons engagé la vente des Sapineaux. Nous avons réalisé la vente au mois de décembre 2014 pour un total de 7 M€.

Je vous rappelle que reviendront à la ville de Châtillon 26,2 % de ces 7 M€, à Malakoff 33,6 % et à Bagneux 40,15 %.

Le Conseil d'administration des Sapineaux s'est réuni. Il m'a donné l'autorisation de demander la dissolution. Le Conseil municipal de Châtillon a voté, celui de Malakoff également. Il nous reste à voter ce soir.

On a demandé la dissolution à M. le Préfet des Hauts-de-Seine.

M. ZANI. - Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, notre commune s'est déjà dépourvue du centre de vacances de Biot. Maintenant, c'est au tour des Sapineaux à Courchevel. Quand comptez-vous liquider celui de la Trinité-sur-Mer à la désolation des habitants de votre commune dont la grande majorité des familles balnéolaises n'a pas ou peu le budget nécessaire pour se payer des vacances ?

Mme le MAIRE.- Monsieur Zani, je n'ai pas l'intention de liquider celui de la Trinité-sur-Mer. D'ailleurs, j'y vais en septembre à nouveau pour essayer de travailler - ce sont les complexités de l'urbanisme - sur le projet de rénovation de la Trinité-sur-Mer.

Je voudrais revenir sur ce qui nous a poussés à vendre Biot et, aujourd'hui, Courchevel. Nous avons déjà expliqué les difficultés financières de la commune. Il nous a semblé compliqué d'engager des investissements. Ces deux villages de vacances, comme celui de la Trinité-sur-Mer, demandent des investissements extrêmement importants, notamment du fait de l'obligation de mettre aux normes handicapées ces équipements. Ce n'est pas la seule raison. Ce sont de vieux équipements. Ils avaient besoin de très lourds travaux. Nous avons estimé que, compte tenu du nombre de Balnéolais qui en bénéficiaient, cela ne valait pas la peine que la ville engage des investissements financiers extrêmement importants. 40 Balnéolais par an bénéficiaient de l'hôtel que nous avons à Courchevel. Je le regrette, c'est une partie de l'histoire de la ville. C'est un moment où les villes ont déployé beaucoup de tourisme social pour les adultes, mais également pour les enfants avec l'achat de centres de vacances.

Vous avez dû voir que beaucoup de collectivités sont en train de se séparer de leurs centres de colonies de vacances, donc de leur village de vacances pour familles. C'est lié au contexte budgétaire actuel et aux frais d'investissement nécessaires à ces équipements. Nous regardons s'il faut ou non les engager. Là, nous avons estimé que, compte tenu des investissements qu'il y a à faire à Bagneux même, il fallait privilégier ces investissements. C'est l'objet de la décision.

Cela ne fait plaisir à personne. Cela ne me fait pas particulièrement plaisir. Ce ne sont pas des moments les plus agréables, mais nous sommes en responsabilité, il faut faire des choix. Je pense qu'il n'était pas raisonnable de proposer au Conseil municipal d'investir 4 à 5 M€ à Courchevel.

C'est donc ce choix qui a été fait en accord avec les villes de Malakoff et de Châtillon qui étaient dans la même situation et ne souhaitaient plus continuer d'investir.

M. ZANI. - Ne pas vendre le centre de vacances de la Trinité-sur-Mer était, je dirai, la promesse que je voulais que vous fassiez devant ce Conseil municipal qui consistait à vous engager à ne pas le vendre.

Mme le MAIRE. - Je ne vais pas m'engager comme cela. J'ai toujours dit que je ne souhaitais pas le vendre. On y travaille. Afin que tout le monde comprenne, nous avons un projet qui n'est pas autorisé par le PLU de la Trinité-sur-Mer.

Il s'agit d'aller négocier les possibilités de constructibilité, notamment avec l'État (*cf. la loi littorale*). Je vous passe les détails de zones constructibles. Si nous rénovons la Trinité-sur-Mer, nous investissons lourdement. Nous souhaitons pouvoir installer un peu plus de bungalows. Aujourd'hui, il y en a relativement peu, il y a 35 mobil-homes. On ne peut accueillir que 35 familles en juillet et pareil en août sur un parc de 9 hectares, je le précise.

Nous ne demandions pas à en faire 500, c'était extrêmement raisonnable, mais nous demandions d'en faire un peu plus. Aujourd'hui, cela ne nous est pas possible.

Je vais rencontrer les responsables de l'État pour discuter avec eux, le 30 septembre prochain.

Cela dit, là, nous parlons de Courchevel. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des avis contraires ?...

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS (SICOMU)

10/ RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS POUR L'ANNEE 2014

Mme SEISEN. - Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux des Ulis dont nous sommes membres.

Je ne vais pas détailler le rapport d'activité mais juste dire deux mots. Le Conseil municipal avait demandé que l'on soumette au Comité syndical un retrait de ce syndicat intercommunal.

Le 9 juin dernier, cela a été mis à l'ordre du jour du comité qui a refusé le retrait du syndicat de la ville de Bagneux.

Nous avons rencontré le Président, Paul Loridant, pour lui faire part de notre souhait d'en sortir. Concrètement, c'est une participation d'environ 8 700 € par an pour un service que nous n'utilisons pas puisque les choses ont changé depuis les années 80. Nous anticipions un manque de place dans notre cimetière communal. Aujourd'hui, avec une meilleure gestion et le développement de la crémation, nous n'avons plus de besoin.

Il nous a été répondu qu'il y aurait des perspectives de sortie du syndicat à horizon plutôt 2017/2018. Comme le dit le Président, la porte de sortie serait ouverte à ce moment-là pour les communes du 92 - nous ne sommes pas la seule commune du 92 à en faire partie - dans la perspective que la communauté d'agglomération de ces territoires reprenne la gestion du SICOM, que leur cimetière devienne uniquement leur cimetière intercommunal et pas ouvert aux autres communes.

Mme le MAIRE.- Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité.

(Il est pris acte du rapport d'activité.)

Je vous remercie.

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

11/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DEPARTEMENTALE D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DES SPORTS JANINE JAMBU DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE BAGNEUX. AUTORISATIONS DONNEES A MADAME LE MAIRE DE SIGNER TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORTANT

Mme le MAIRE.- Cela a été voté à la dernière commission permanente du Conseil départemental. On redéploie avec l'accord du Département qui participait à l'opération de renouvellement urbain, 388 000 € de crédit affectés par celui-ci à l'école Paul Éluard sur la halle des sports Janine Jambu. Cela n'occasionne pas de dépenses supplémentaires pour le Département. On change simplement l'affectation budgétaire des 388 000 € pour les flécher sur la halle des sports plutôt que sur l'école qui a coûté moins cher.

Sur la halle des sports Janine Jambu, nous avons été primés. Nous avons reçu au Sénat la semaine dernière le prix des collectivités territoriales. Nous faisons partie des 10 communes qui ont été récompensées en France pour l'architecture de cet équipement.

Tout le monde est-il favorable à cette délibération ?

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

12/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A PASSER ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS) ET LA COMMUNE DE BAGNEUX DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE ENQUETE SOCIOLOGIQUE SUR LE QUARTIER DES TERTRES ET DES CUVERONS ET AUTORISATIONS DONNEES A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE.- Nous avons déjà délibéré au Conseil municipal. L'étude a pris du retard. Nous sommes obligés de délibérer à nouveau. La somme est toujours la même ainsi que l'étude.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 ABSTENTION (MME HUET)**

AMENAGEMENT URBAIN

AVENANT A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE

13/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE OCTROYEE A LA SEMABA ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE.- Cette délibération est importante. Je pense que vous l'avez tous regardée avec attention. C'est bien normal.

La commission ressources et services publics et la commission aménagement et développement durable ont également examiné et discuté de cette délibération qui concerne l'avance de trésorerie à la Semaba.

Avec cette délibération, je vous demande de m'autoriser à signer un second avenant de prolongation de l'avance de 10 M€ faite par la ville à la Semaba une possibilité prévue dans le traité de concession de la ZAC écoquartier Victor Hugo.

Je ne veux évidemment pas vous le cacher, la prolongation de cette avance n'est pas le scénario que nous souhaitons. C'est pour cela qu'en décembre dernier, nous avons décidé de prolonger la convention seulement de six mois en pensant que la solution aurait pu se clarifier suffisamment avant l'été pour que la Semaba puisse rembourser la ville avant la fin de l'année. Ce n'est pas le cas. Cela ne veut pas dire que le travail n'avance pas - je vais en donner quelques illustrations - mais que

la stratégie pour accompagner la Semaba a mérité plus de temps afin de pousser tous les scénarii possibles.

D'abord, sur l'écoquartier Victor Hugo, l'objet de l'avance que nous avons consentie, le travail mené avec la Société du Grand Paris pour le choix d'un promoteur pour les opérations situées au-dessus de la gare de la ligne 15 n'est pas encore tout à fait abouti. À la fête du sport et des associations, vous avez peut-être vu que les 5 projets étaient exposés. Nous approchons du terme, puisqu'après l'audition des candidats le 3 juin, les 5 équipes en concurrence qui sont Eiffage, Nexity, Sogeprom, Kaufman & Broad et Vinci ont été reçues en séance de négociation individuelle le 17 juin. Elles ont jusqu'au 30 juin pour reformuler leur proposition et la décision devrait pouvoir être reprise dans la première quinzaine de juillet ou, au pire, début septembre. Normalement, on devrait pouvoir tenir ces délais.

Cette opération est importante pour la Semaba puisque, dès qu'elle sera attribuée et signée, elle nous permettra d'adosser de nouvelles garanties bancaires à ces promesses de vente, mais pour l'instant, ce n'est pas encore le cas.

Ensuite - et je sais que les élus qui sont également administrateurs de la Semaba - en ont discuté la semaine dernière, le travail de redressement de la partie construction et gestion locative, s'il avance rapidement, n'est pas suffisant pour générer les rentrées financières substantielles à notre SEM.

L'instruction de notre dossier auprès de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social, la CGLLS, qui a été saisie par la Semaba, progresse. Yasmine Boudjenah a eu plusieurs réunions de travail. Depuis la mi-mai, les choses se sont accélérées en termes de rencontre avec cet organisme et avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce travail en cours montre la viabilité, le sérieux du plan prévisionnel établi par la Semaba et confirme les efforts d'économies d'ores et déjà engagés. Nous avons eu 10 départs de la Société. Cela faisait également partie du plan de redressement.

Cependant, nous estimons à ce jour que la ville ne pourrait supporter seule financièrement le soutien nécessaire à notre SEM. C'est pourquoi, nous avons décidé comme actionnaire principal de lancer un appel à propositions à plusieurs acteurs du logement social pour leur demander de nous faire des propositions de partenariat.

Les formes pourront aller d'une entrée au capital de la Semaba à la création d'une filiale commune ou à la vente partielle ou totale des logements à un bailleur social.

C'est une manière de saisir toutes les opportunités car deux objectifs essentiels nous guident :

- préserver et améliorer les conditions d'habitat des locataires,
- préserver les finances de notre commune.

C'est évidemment une réflexion importante dont Yasmine Boudjenah, après l'avoir présentée au Conseil d'administration de la Semaba, a débattu vendredi dernier avec les représentants des Amicales des locataires qu'elle avait conviés, réflexion qu'elle a également adressée par courrier à l'ensemble des locataires lundi.

Il s'agit, bien sûr, vous l'avez compris, de décisions extrêmement importantes que je vous sou mets en toute responsabilité.

Si je vous propose ce soir de prolonger d'un an et pas seulement de 6 mois, c'est bien sûr, pour nous donner le temps de pousser sereinement l'ensemble de ces démarches qui sont maintenant engagées puisque l'appel à propositions partira cette semaine après le Conseil municipal

Je vous passe la parole.

M. ZANI. - « Nous voilà donc devant une situation séquentielle dont hériteront, au rythme où vont les choses, nos éventuels successeurs à ce Conseil municipal.

Depuis un an, jour pour jour, la Semaba recherche désespérément sans l'esquisse d'un succès un financeur pouvant lui accorder sa confiance pour un emprunt lui permettant de rembourser l'avance de trésorerie accordée par la commune.

Cette fin de non-recevoir qu'opposent les différents financeurs à la Semaba et par ricochet à la mairie de Bagneux tend à prouver le peu de crédibilité et les risques d'insolvabilité dont jouit la réputation de notre ville.

Je vous épargne le rappel des interventions émises à ce sujet lors des séances du Conseil municipal du 24 juin et celui du 16 décembre 2014 où, hélas, les faits me donnent raison. Je n'en dirai pas autant en ce qui concerne mes contradicteurs de l'époque.

Ayant fait le tour des possibles organismes financiers en vain, comptez-vous au regard de l'étude des différents scénarii possibles recourir à des emprunts étrangers comme l'ont fait avec succès certains partis politiques.

À propos de scénarii, ce qui devrait être une simple inscription sur une ligne budgétaire se transforme désormais en un roman-feuilleton sans fin. Donc à suivre jusqu'au 19 juin 2016 et si, d'ici là, cette situation perdurait il ne contreviendrait nullement, au vu de la multiplicité des avenants, de passer du mode avenant à celui de Ave Maria.

Merci. »

Mme ADÉLAÏDE. - « Il n'est pas nécessaire de revenir sur ce que nous avons dit pour le budget supplémentaire 2015, mais la situation financière de la Semaba nous inquiète fortement. Après une prolongation de 6 mois, vous nous proposez une nouvelle rallonge d'un an jusqu'en juin 2016.

Les membres de notre Groupe demandent qu'une information sur le coût financier de cette opération soit fournie à l'ensemble des élus : intérêts sur 2014, 2015 et 2016, impacts sur le budget global et le programme d'investissement triennal de la ville, afin que nous puissions mesurer les impacts sur les finances de la ville.

Il ne faut pas oublier que la ville a cautionné le remboursement de plus de 150 millions d'emprunts.

Merci. »

M. ROUSSEAU. - Nous avons toujours suivi avec attention et vigilance cette situation identifiée en 2014. Il est bien évident que, ce soir, vous connaissez notre vote à l'avance, mais on note toutefois que vous précisez que la ville ne peut pas contribuer, à elle seule, au redressement.

Nous notons cet acte-là.

Merci.

Mme le MAIRE.- D'autres interventions ?

Mme POURTAUD. - Pour ajouter un mot aux propos de mon collègue Jean-Luc, je vais résumer par des mots : danger sûrement, inquiétude sûrement, mais ajoutons-y un peu de confiance et d'espoir pour arriver à une solution qui sera bonne pour notre ville et dans l'intérêt de tous.

M. CARTERON. - « Madame le Maire, chers collègues, il y a un an, nous avons voté l'octroi d'une avance de trésorerie à la Semaba afin de lui permettre le portage foncier des terrains du futur écoquartier Victor Hugo et de réaliser des travaux d'entretien sur son patrimoine. Aujourd'hui, il nous est proposé de proroger cette avance.

J'ai bien conscience et nous avons tous conscience ici que cette situation est inconfortable et que chacun voudrait pouvoir tourner la page sur cette période difficile.

L'ampleur des difficultés rencontrées ne nous le permet pas immédiatement. D'autant que cette situation se produit à un moment où nous portons des projets ambitieux d'aménagement pour notre ville en créant entièrement de nouveaux quartiers (zone écoquartier). Cela nécessite du temps (en termes de projets urbains, 12 mois sont un temps très court) mais aussi de la détermination. Je vous rappelle que la ligne 4 devait arriver en 2012... Il y a donc eu beaucoup de retard sur ce portage.

Je souhaite aussi rappeler que si cette avance de trésorerie constituait une première pour nous, c'est un usage fréquent pour les SEM, les offices HLM et leur collectivité.

De très nombreuses Zac, bénéficiaires en fin de projet, ont nécessité du portage financier ou directement foncier de leur collectivité pendant leurs travaux.

Par ailleurs, depuis l'année dernière, un important travail de recherche de partenaires et de recours à divers organismes du logement social a été mis en place, Mme le Maire le rappelait à l'instant.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le travail complexe mené depuis l'année dernière par la Direction de la Semaba, les services municipaux, notre Direction générale sous le pilotage de Yasmine Boudjenah et de Mme le Maire.

Malheureusement, la Semaba n'est pas le seul organisme de logement social à rencontrer des difficultés. En effet, les problèmes financiers de la Semaba sont une conséquence majeure de la politique désastreuse menée depuis plus de 15 ans à l'échelle nationale en matière de logement social ! Nadia Seisen en parlait tout à l'heure.

Cela fait maintenant plusieurs années qu'un mouvement de fusion des SEM et des offices HLM s'opère dans le logement social. Selon les derniers rapports publiés par l'ANCOLS (Agence Nationale du Contrôle du Logement Social - depuis 1^{er} janvier 2015), ancienne MILOS (Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social), ce mouvement de fusion s'accélère depuis 2013 !

Cette volonté de regrouper les offices et de détruire les organismes locaux et municipaux a été réaffirmée par Manuel Valls en mars dernier. Tous les offices de petite taille sont dans une extrême difficulté.

Toutefois, quand on observe le fonctionnement de l'office départemental des Hauts-de-Seine, Hauts-de-Seine Habitat, qui gère 33 800 logements et qui délaisse totalement les habitants de l'Abbé Grégoire-Mirabeau, cela laisse présager du devenir des quartiers, de la gestion de la demande des locataires, ainsi que de l'attribution des logements... (Existence du collectif d'habitant d'Abbé Grégoire Mirabeau qui se bat pour l'entretien du quartier : problématiques liées à la propreté des espaces extérieurs et des parties communes, problèmes d'humidité dans les logements, invasion de souris et de rats...).

Cette politique de mutualisation et de regroupement à outrance a surtout pour effet de limiter les liens de proximité.

Par ailleurs, nous, les collectivités territoriales, nous venons directement pallier le désengagement de l'État en matière de logement social (cf. réhabilitation).

Nous continuons de croire à l'utilité de préserver du logement social de la meilleure qualité possible, à des loyers beaucoup plus accessibles que dans le privé ou dans d'autres communes.

Aujourd'hui, c'est un véritable défi, que nous voulons tout faire pour relever. C'est pourquoi nous continuons de porter des exigences fortes pour les Balnéolais et les locataires, pour le respect de leurs droits et la qualité de leur habitat.

Ces exigences, nous comptons bien les faire valoir dans notre recherche de partenaires futurs pour la Semaba.

Merci. »

M. ROMERO AGUILA. - L'existence d'une SEM dans la ville est sans doute une bonne chose. Qu'il y ait des difficultés dans la gestion de la SEM, une série de problèmes qui sont parfois des impayés pas toujours recouverts, une série de problématiques est une réalité.

Je vais le dire très franchement, on va appuyer la municipalité dans son soutien à la Semaba, mais c'est un déni que d'expliquer que tout cela serait encore une fois la faute du Gouvernement.

Vous savez que j'ai une certaine liberté de parole. Quand je ne suis pas d'accord, je dis les choses. Franchement, je pense que la situation de la Semaba est d'une autre nature. Elle ne correspond pas à l'arrivée de quelque gouvernement que ce soit et il y a d'autres réalités.

En revanche, il y a un besoin, que l'on peut partager, d'investissement et d'engagement de la ville sur les questions immobilières et de gestion, mais dans lesquels, il me semble que, pour le moins, il faudrait qu'il y ait également une visibilité et un partage de l'information un peu plus important.

Nous allons appuyer cette position mais il ne me paraît pas souhaitable pour nous tous ici d'essayer de continuer à nous raconter des histoires car si on continue à nous en raconter, à expliquer que c'est le Grand Paris qui serait le grand responsable de tout cela, on est dans le déni de la réalité. Nous sommes de toute manière dans une situation démographique concrète et de densification des territoires qui nous amène, quoi qu'il arrive, à avoir une taille un peu plus importante nécessaire pour qu'il y ait un modèle économique qui permette une rentabilité des SEM.

Je pense que la Semaba doit perdurer. J'aimerais qu'on le fasse dans la réalité de ce qu'elle est, de ses limites, de ses problèmes, qu'on l'assume éventuellement collectivement mais que l'on arrête de se raconter des histoires.

Mme MEKER. - Depuis que le Conseil municipal s'est emparé de ce sujet, c'est-à-dire l'année dernière, beaucoup de choses ont été faites et l'ont été dans la transparence avec un Conseil municipal, Madame le Maire l'a rappelé, qui, au 16 décembre 2014, posait clairement deux principes.

L'un portait les difficultés de la SEM sur la place publique avec une information très claire et deux principes : la séparation des activités de la SEM en tant qu'aménageur de son activité de bailleur. Voilà pour le premier point.

Le deuxième, j'ai bien écouté les propos de Mme la Maire, à savoir que ce qui nous incombe, c'est de pérenniser des logements sociaux de qualité. On parle de 2 800 logements qui sont le patrimoine de la Semaba, c'est notre principal objectif aujourd'hui. On peut s'interroger sur l'histoire de la SEM, le fait que ce qui était très intéressant dans les années 80... La Semaba a permis à Bagneux de produire des logements sociaux de qualité avec des petits ensembles de qualité qui lui permettaient de sortir d'une urbanisation très subie, qui avait vu pousser sur son territoire les grandes cités que l'on faisait dans les années 60 dont on s'apercevait 20 ans après que la concentration était très difficile à vivre.

La ville, à travers la SEM, a exprimé sa volonté de continuer à produire du logement social plus réfléchi, en plus petites unités et de qualité, d'avoir un peu la main aussi sur le peuplement de ces ensembles, de ne pas subir uniquement l'arrivée de nouveaux habitants... Vous le voyez et le voyez pour l'avenir puisque quelqu'un a rappelé que la ville se portait garante pour la construction d'un

certain nombre de logements. Quand on se porte garant, quand on participe à l'adossé d'un prêt, on a un regard sur l'attribution des logements. C'est une manière de permettre à des Balnéolais de continuer de profiter de ces logements sociaux.

C'est une histoire. Cette énergie de la SEM avait son sens dans ces années. Aujourd'hui, c'est beaucoup moins évident. Il faut donc prendre un certain nombre de mesures.

Pourquoi est-ce beaucoup moins évident ? La SEM construisait des logements et était bailleur. Subitement, tout cela a explosé en particulier avec l'annonce de l'arrivée des deux métros. Une petite SEM qui a peu de fonds propres se retrouve confrontée à aménager un écoquartier... Enfin d'abord une ZAC... Vous connaissez toute l'histoire. Avec un métro qui devait arriver en 2014 et qui n'arrivera qu'en 2020, on peut assez facilement comprendre que l'outil SEM, avec ses fonds propres autour de 5 M€, ne peut plus aujourd'hui porter cela. Ce n'est pas complètement détaché du contexte actuel car le contexte actuel social étant extrêmement compliqué - Mme Seisen a rappelé la concentration de paupérisation dans ces logements sociaux, ce qui ne devrait pas être - nous supportons un contre-coup social sur ce patrimoine avec l'ensemble des difficultés de recouvrement des loyers que cela suppose.

Je suis peut-être plus optimiste que certains de mes collègues, j'imagine que cet appel à projets fait en toute clarté devant un Conseil municipal n'est pas du tout la procédure qu'exigerait une SEM de droit privé. Rien n'oblige ce Conseil municipal à être aussi clairement informé. Je pense que c'est un gage absolu de volonté politique affichée.

Je pense que cet appel à partenariats, à projets, à tout ce que l'on veut, devrait permettre à ces 2 800 logements au patrimoine de la Semaba de bien vivre dans les années à venir. C'est tout ce qui nous importe C'est un patrimoine de qualité. On lui donne l'occasion d'être pérennisé, de continuer à porter cette qualité dont on peut regretter que la SEM aujourd'hui ne puisse plus le faire.

Mon groupe ne pourrait évidemment pas s'engager sur cette ligne de trésorerie reportée encore d'un an sans cette clarté. Je souligne que l'effort sur les frais financiers va diminuer légèrement sur cette période. Nous sommes peut-être devant une nouvelle aventure. Ce n'est pas si désespéré que cela, même pas du tout.

Mme le MAIRE.- D'autres interventions ?

Mme BOUDJENAH. - Quelques éléments pour dire tout d'abord que la situation est difficile. Tout le monde comprend bien que nous ne l'avons pas choisie même si je pense que nous assumons complètement cette situation. Nous n'avons pas l'habitude de nous défausser de nos responsabilités.

Si la ville a proposé il y a un an cette avance à la Semaba, c'était pour prendre nos responsabilités d'actionnaire principal, même si tout le monde a en tête, je pense sans polémiquer, que le contexte plutôt en défaveur du logement social n'a pas aidé et a pénalisé notre SEM.

Pour répondre à M. Zani : crédibilité, réputation, la SEM attend désespérément. C'est ce que j'ai entendu de ce que vous avez dit. La SEM n'attend pas désespérément que les choses tombent du ciel. C'est justement parce que l'on a de l'espoir et que nous travaillons pour concrétiser cet espoir que nous poursuivons nos démarches.

Je suis assez d'accord sur la crédibilité. Nous avons plus besoin de crédibilité que de réputation. Je ne crois pas que ce soit une question de réputation au sens propre du terme. Auprès de nos partenaires financiers, notamment partenaires bancaires, nous avons évidemment besoin de regagner de la crédibilité. C'est ce que nous avons toujours dit depuis que la situation financière s'est compliquée. Ce n'est pas un problème de réputation car, pour le coup, Bagneux a plutôt une réputation de ville en développement. C'est le paradoxe dans lequel nous sommes.

Pour les projets urbains et les perspectives de logements sociaux à construire, Mme le Maire y est

revenue tout à l'heure avec notre proposition de continuer de construire environ 25 % de logements sociaux, il y aura du développement dans cette ville dans ce domaine. Même le patrimoine de la Semaba aujourd'hui, celui qui a été construit par elle depuis 30 ans, est attractif en comparaison d'autres types de patrimoines de logements sociaux. Nous continuons à être dans ce paradoxe.

Ce que vous a annoncé Mme le Maire, avec le lancement de cet appel à propositions, c'est précisément pour ajouter une corde à notre arc. Le diagnostic financier a apporté un éclairage sur le déficit structurel de l'exploitation locative. Le problème, que l'on a prouvé il y a un an, est l'exploitation structurelle et notamment l'accumulation de dettes liées à la reconstitution de l'offre dans le cadre de l'ANRU avec des subventions qui se sont révélées ne pas être au bon niveau des coûts de réalisation. C'est cela que nous traînons, passez-moi l'expression.

Depuis environ un an, la Semaba produit des efforts d'économie de gestion : conduite d'un plan de redressement, réduction des effectifs du personnel pour se rapprocher des ratios de la profession par rapport au nombre de logements que nous gérons pour mettre en vente un certain nombre de biens qui ne sont pas des logements sociaux... Je pense aux ateliers d'artistes neufs de l'avenue Pasteur : nous avons déjà placé 4 ateliers sur les 5 à des artistes qui vont s'installer. C'est une bonne nouvelle pour la dynamique culturelle de la ville.

Nous avons quelques autres biens : quelques pavillons, quelques logements non-conventionnés que nous avons achetés à Icade, en partie en bonne voie d'être vendus. Tous ces efforts d'économie de gestion sont utiles. Aujourd'hui, ils nous aident même à être en position de lancer cet appel à propositions pour compléter... C'est un peu ce que vous avez dit, Monsieur Rousseau, aujourd'hui, la ville seule ne peut pas assurer le besoin de refinancement de la Semaba.

La CGLLS a salué le sérieux de notre travail, la viabilité du plan que nous avons établi avec les projets de travaux d'entretien du patrimoine que la SEM n'a pas les moyens d'engager car elle n'a pas de fonds propres pour investir. Il nous faut un ou plusieurs partenaires pour pouvoir concrétiser ce plan.

Nous avons décidé d'être en totale transparence avec les locataires et leurs représentants. Je dis cela parce que ce n'est pas toujours le cas. Je ne jette la pierre à personne, mais nous avons vraiment fait le choix de nous adresser à tous les locataires. Je l'ai annoncé au Président des Amicales de locataires vendredi soir.

Je pense que les locataires de la Semaba attendent, Monsieur Zani, je vous laisse le choix de votre expression de roman-feuilleton, que nous leur garantissons qu'ils pourront rester dans leur logement, que cela reste du logement social à loyer accessible et que ce patrimoine sera entretenu de bonne manière. C'est ce que nous voulons leur garantir avec le lancement de cet appel à propositions.

Avec le personnel de la Semaba, nous avons joué la totale transparence. J'ai annoncé en réunion du personnel des interrogations, voire des inquiétudes, Madame Pourtaud, et de la confiance. Ce sont les deux mots que je retiens de ma réunion avec les salariés de la Semaba qui ont bien conscience aussi que, y compris pour sauvegarder leur activité et donc leur emploi, nous avons aussi besoin de conforter la pérennité économique de notre structure.

En matière de calendrier, on propose de prolonger l'avance d'un an. Ce n'est pas un an pour faire un compte rond, c'est parce que nous nous ajustons au calendrier de l'appel à propositions de façon qu'à la fin 2015 nous ayons abouti au choix d'un ou de plusieurs partenaires et au choix du projet qui, comme l'a dit Mme le Maire, est ouvert. Nous ne savons pas quel projet nous retiendrons, mais nous retiendrons la meilleure solution, celle qui permettra d'assurer la pérennité de l'activité de gestion locative dans les meilleures conditions avec des critères sur lesquels nous serons extrêmement vigilants en matière de politique de loyer, de politique de travaux, d'attention aux

locataires et à leurs représentants, de politique d'attribution, je pense notamment à ce qu'a dit Pascal et que je partage tout à fait.

L'idée est que le premier semestre 2016 soit consacré à la mise en œuvre de ce projet afin qu'à la fin du semestre, en juin au plus tard, la Semaba puisse avoir trouvé soit du cash soit la possibilité d'emprunter pour rembourser la ville de l'avance des 10 M€.

Un dernier mot, Mme Adélaïde a demandé combien cela coûtait. Cela a toujours été mentionné dans les documents. En 2014, les frais de portage de cette ligne de trésorerie sont portés à 88 000 €. Après avoir négocié avec l'établissement bancaire une baisse de taux, ces frais s'établissent à 73 000 €.

M. ROUSSEAU. - Le taux est indexé par trimestre ?

Mme le MAIRE. - Oui, tout à fait.

Je vous propose de passer au vote.

☛ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET M. ZANI**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = BAGNEUX NOS VALEURS, BAGNEUX DEMAIN ET**

MME HUET

M. ZANI. - Je voudrais répondre à Mme Boudjenah. Il existe 200 SEMs en France dans les activités de la construction et de la gestion d'environ 490 000 logements. Je doute fort que ces SEMs soient à la recherche d'un prêt de 10 M€.

Merci.

Mme le MAIRE. - Certains ne vont pas très bien, certains sont en cessation de paiement, certains sont équilibrés et d'autres ont le soutien de leur collectivité. Des villes versent annuellement soit à leur office HLM soit à leur SEM des subventions pour aider au portage foncier de leur SEM quand ce sont des questions d'aménagement. Il existe une diversité de situations.

ORU - ZAC FONTAINE GUEFFIER

14/ TRANSFERT A TITRE DE BIENS DE RETOUR DE PARCELLES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BAGNEUX AUPRES DE LA SEM 92

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une régularisation entre la SEM 92 et la ville. La SEM nous rétrocède un ensemble de parcelles. Cela correspond à la rue des Tertres, à la rue des Pichets, à l'extension du parc Mitterrand, à la rue des Marronniers, aux abords du Centre Social et Culturel Fontaine Gueffier et au talus le long de la rue des Cuverons. Il a été prévu au traité de concession du 28 juin 2002 que cette rétrocession se ferait à titre gracieux pour la commune, c'est ce qui est demandé ce soir. Je pense qu'il n'y a pas de souci.

Nous passons au vote.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO

15/ INFORMATION CONCERNANT LE DROIT DE PRIORITE EXERCEE PAR MME LE MAIRE EN VUE D'ACQUERIR DES TERRAINS APPARTENANT A L'ETAT SITUES SUR LA COMMUNE D'ARCUEIL, RUE PRIEUR DE LA COTE D'OR

16/ CESSION DES TERRAINS SITUES SUR LA COMMUNE D'ARCUEIL RUE PRIEUR DE LA COTE D'OR, AU PROFIT DE LA SEMABA

Mme le MAIRE.- La Semaba souhaite acquérir, dans le cadre de la ZAC, deux parcelles triangulaires, des petites parcelles de 427 m² et 38 m² situées en limite de la ZAC sur la commune d'Arcueil mais qui sont la propriété de l'État.

Le Conseil municipal d'Arcueil a délégué son droit de priorité à la commune de Bagneux. C'est ce que nous venons de faire.

Nous avons donc la somme de 37 000 € de ces terrains appartenant à l'État.

Il s'agit de nous permettre de prendre acte de cette décision et d'approuver la cession des terrains au profit de la Semaba. C'est là où il y a une promesse de vente pour un immeuble de bureaux de 58 000 m². C'est un des gros dossiers de la ZAC écoquartier Victor Hugo sur lequel il y avait un souci de petites parcelles avec Arcueil.

Nous passons aux votes.

☛ VOTE : LA DELIBERATION N° 15 EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (MME HUET, MME POURTAUD, M. ROUSSEAU ET M. ZANI)

☛ VOTE : LA DELIBERATION N° 16 EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (MME HUET, MME POURTAUD, M. ROUSSEAU ET M. ZANI)

PERMIS DE CONSTRUIRE

18/ AUTORISATION DONNEE A IMESTIA COGEDIM DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT PERMIS DE DEMOLIR RUE DU GENERAL SARRAIL/RUE LA FONTAINE

Mme BOUDJENAH. - Le périmètre de l'espace Sarrail en entrée de ville côté Blagis est constitué d'un ensemble de parcelles appartenant notamment à la ville. Elles avaient été acquises dans les années 70 par voie d'expropriation en vue de construire une Maison pour tous et une Maison de l'enfance. Puis, plus tard, dans la préparation de l'opération de renouvellement urbain sur ces parcelles, il avait été identifié de faire la partie économique de l'ORU avec une pépinière d'entreprises en réflexion. Tout cela ne s'est pas réalisé.

Le devenir de ce site s'inscrit naturellement dans le cadre des réflexions que nous devons mener avec la fin des travaux de l'opération de renouvellement des quartiers sud.

Il s'agit d'un projet de construction de logements neufs sur cette emprise.

Un travail partenarial a lieu depuis plusieurs mois entre l'Agence d'Urbanistes Architectes Cobé, le promoteur Cogedim, la ville, la Semaba qui a une petite parcelle mitoyenne et la SEM 92, aménageur de la ZAC de l'ORU.

Le 8 juin dernier, nous avons tenu une première réunion publique. Un projet d'insertion urbaine a été présenté aux habitants. Un certain nombre de choses ont été évoquées par les habitants ce soir-là. Nous sommes encore en réflexion. Nous en parlons ce matin lors de nouvelles réunions notamment avec Pascale Meker.

L'idée est :

- d'avoir un geste architectural fort pour marquer l'entrée de ville au carrefour des Blagis,
- de préserver l'ouverture vers le paysage car vous avez tous en tête la topographie de la rue la

Fontaine à cet endroit,

- de maintenir une forte présence végétale sur ce projet,
- de respecter des gabarits mitoyens car nous sommes à côté d'immeubles un peu plus importants, type copropriétaires mais nous sommes également à l'entrée d'une rue pavillonnaire, en partie la rue du Général Sarrail.

Pour l'instant, ce projet se décompose en trois bâtiments : R+2 à R+5. Nous y voulons 25 % de logements sociaux, une place plus importante donnée aux circulations piétonnes notamment quand on remonte ou descend vers le carrefour des Blagis. Nous voulons y installer un local d'activités qui pourrait accueillir des professionnels libéraux et travailler à l'installation de jardins partagés durables pour compléter ce projet d'habitats.

Ce soir, nous vous proposons d'autoriser le groupement Imestia/Cogedim à déposer un permis de construire sachant que le calendrier indiqué dans la délibération va sans doute bouger parce que nous voulons travailler plus précisément ce projet, y compris le faire évoluer par rapport à ce qu'il est aujourd'hui.

Nous décalerons sans doute le calendrier au 1^{er} trimestre 2016 pour aller à la réalisation de cette vente, vente pour laquelle, nous en reparlerons au Conseil municipal, il faudra que nous procédions au déclassement des emprises, que nous constatons la désaffectation avant de procéder à la cession après avis des Domaines.

Je pense que vous avez en tête que cela nous est déjà arrivé pour un certain nombre d'endroits appartenant à la ville et où étaient inscrits des projets même s'ils étaient anciens.

Mme le MAIRE.- Y a-t-il des questions, des remarques sur ce dossier ?...

Nous en avons discuté en commission.

Mme ADÉLAÏDE. - Je voudrais vous faire part d'une correction s'agissant de la cession des terrains situés sur la commune d'Arcueil. Je me suis trompée, c'était contre.

Mme le MAIRE. - D'accord, nous apporterons la correction. Je m'étonnais aussi.

Pas de remarques sur ce dossier ?

Mme POURTAUD. - Il y avait une petite délibération secrète, la 17 ?! Il n'y avait pas de 17 ?

Mme le MAIRE. - Un dossier a été retiré. Là, nous sommes sur la délibération 18.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ZAC DU MOULIN BLANCHARD

19/ DEMANDE DE PROROGATION DE L'ARRÊTÉ DE DÉCLARATION D'UTILITÉ (DUP) DU 6 SEPTEMBRE 2005

Mme le MAIRE.- La délibération revient sur tout ce qui a été fait dans la ZAC. Nous prorogons cette DUP pour une durée d'un an car le projet n'est pas tout à fait encore terminé.

M. ROUSSEAU. - Madame le Maire, sur ces zones d'activité, c'est partiellement réalisé. 11 ans, cela commence à être long. Dans le quartier, au-delà du rond-point Ambroise Croizat, on se demande si l'on s'occupe encore de nous dans Bagneux. Il y a cette inquiétude de voir aussi ce quartier avancer. Certains sont inquiets parce qu'ils se demandent si leur maison va rester, va être rachetée, etc. D'autres le sont parce qu'ils se demandent ce qui est fait pour terminer ce quartier.

Dans la résolution proposée, à un endroit, j'ai vu angle Blanchard Salvador Allende pour

l'aménagement d'une zone d'activités tertiaires. Je crois que c'est plutôt Blanchard Jean-Baptiste Fortin.

Cette DUP avait été prorogée une première fois pour cinq ans et à bien lire, j'ai vu deux ans ou un an. Je voudrais bien m'assurer que c'est deux ans ou un an.

Mme le MAIRE.- Il est écrit un an dans le rapport, mais c'est deux ans.

Une intervenante. - Cela va jusqu'à la fin de la concession.

M. ROUSSEAU. - Les deux rues ne se croisent pas.

Mme BOUDJENAH. - Si, elles se croisent à Dampierre. De mémoire, un projet entre 600 et 700 m² de tertiaire avait été prévu à la création de la ZAC Blanchard. Nous pensons aujourd'hui qu'il est plus pertinent de les réaliser. Il faudra sans doute apporter une modification.

M. ROUSSEAU. - J'évoque la situation géographique. Je suis conscient de ces 600 ou 700 m².

Mme BOUDJENAH. - Pardon, je croyais que vous étiez sur la première partie. Il n'y a pas d'erreur : « réalisation d'une surface modérée de locaux tertiaires de proximité ».

Mme le MAIRE.- C'est dans le rapport de présentation qu'il y en a une.

Y a-t-il des votes contre ?

Mme ADÉLAÏDE.- Je voudrais intervenir. Je peux ?

Mme le MAIRE.- Pardon.

Mme ADÉLAÏDE.- « La Semaba n'a pas acquis dans le délai de 5 ans ces terrains. Une première prorogation de cet arrêté a été sollicitée par la délibération du Conseil municipal en date du 22 juin 2010 pour 5 ans. Une deuxième prorogation est proposée ce soir de deux années supplémentaires. Pourquoi ce chantier prend-il autant de temps et la Semaba a-t-elle la capacité de terminer les travaux d'ici juin 2016 ? »

Mme le MAIRE.- Cette opération prend du temps comme toutes les opérations d'urbanisme d'acquisition foncière de terrains. La Semaba est utile à la ville comme outil d'aménagement pour permettre ces acquisitions et faire du portage foncier à la place de la commune.

À l'échelle de ZACs, nous ne sommes pas non plus dans des délais extraordinaires. Oui, c'est long, mais à l'échelle de l'aménagement... Regardez ce qui se passe un peu ailleurs. On n'a pas fait durer. Cette ZAC est en grande partie aménagée. Nous proposons de laisser deux ans de plus pour essayer de régler ce qui peut l'être dans le cadre de la ZAC dans des plus petites parcelles que ce qui a été fait précédemment.

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 ABSTENTIONS (MME ADELAÏDE, MME POURTAUD, M. ROUSSEAU ET M. ZANI)

SERVICES TECHNIQUES

SUBVENTIONS

20/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES VILLES DU RER B SUD » DANS LE CADRE DU COFINANCEMENT DE L'ETUDE PORTANT SUR LA MODIFICATION DU TUNNEL A CHATELET-LES- HALLES

Mme le MAIRE.- Nous vous proposons une subvention de 1 000 €. Toutes les communes participent à cette étude.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE.- Je crois qu'il est bien de la faire.

TRANSFORMATION DE LOGEMENTS EN BUREAUX DANS LE GROUPE SCOLAIRE PAUL VAILLANT COUTURIER

21/ AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR L'AMENAGEMENT DE LOCAUX DE L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE DU 92 (IEN) ET L'OFFICE DE LA COOPERATION A L'ECOLE (OCCE)

Mme le MAIRE.- Actuellement, l'Inspection de l'Éducation Nationale est installée avec l'OCCE au rez-de-chaussée d'un bâtiment de l'école Marcel Cachin. Ayant besoin de locaux pour les classes, nous allons transférer l'Inspection de l'Éducation Nationale et l'OCCE dans un bâtiment situé à l'entrée de l'école Paul Vaillant Couturier. Ce bâtiment est celui des anciens logements de fonction des instituteurs. Il n'y a plus d'instituteurs logés puisque les professeurs des écoles ne sont plus logés. En accord avec l'inspectrice, nous allons procéder à ce déménagement.

Pas de souci ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CONSTRUCTION DU CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES DE BAGNEUX

22/ ACCEPTATION DES AVENANTS N° 2 AUX MARCHES N° 321602, 321603, 321604, 321605, 321606, 321607, 321608, 321609 ET 321610 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE.- Sans revenir dans le détail, nous avons adopté un premier avenant qui avait représenté une moins-value de 13 030,12 €. Aujourd'hui, cet avenant porte sur des dépenses supplémentaires. Elles ne sont pas énormes mais tout de même.

L'une d'elles vient du changement de classement du bâtiment passant de la catégorie 3 à la catégorie 2. Vous avez tous les éléments dans le rapport. Il en résulte des modifications en termes de protection incendie sur les parois, portes et installations électriques spécifiques. L'incidence financière est de 55 107,91 € HT.

Des adaptations sont nécessaires sur une partie pour 28 336,22 € HT, c'est une petite somme. Nous avons réalisé des économies pour 34 013,88 € HT. En revanche, il y a 13 141,36 € HT pour diverses prestations.

Nous passons d'un montant global de 3 283 278 € à 3 345 850 €. Nous sommes vraiment sur un petit avenant financier. Cela représente une augmentation de 1,5 % du montant initial de l'opération. Sur ce type d'opération, c'est un tout petit dépassement.

On vous dit aussi qu'il y a besoin de prolonger de 5 mois les travaux pour une date de livraison complète le 9 novembre 2015. On décale de 5 mois pour des raisons d'intempéries, etc. Cela n'a pas d'incidence.

Il me revient de vous demander de délibérer.

M. ZANI. - « Il convient de rappeler que les 9 avenants présentés lors de cette séance du Conseil municipal coûtent aux contribuables bagnéolais la modique somme de 62 571 € sur le seul chantier visant la construction du Centre des arts du cirque et des cultures émergentes.

Une conclusion s'impose : quel cirque ! »

Mme le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Je rappelle que, sur un montant global de près de 3,4 M€, il s'agit d'une somme modique pour ce type de chantier.

J'ai d'autres souvenirs plus compliqués d'avenants sur un autre sujet. Là, il y avait eu des dépassements financiers beaucoup plus importants qui m'avaient vraiment souciee.

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 4 AVIS DEFAVORABLES (M. ZANI, MME HUET, MME POURTAUD ET M. ROUSSEAU) ET 1 ABSTENTION (MME ADELAÏDE)

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

POLITIQUE DE LA VILLE

23/ APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT DE VILLE 2015-2020 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE NEGOCIER ET D'EN APPROUVER LES ORIENTATIONS

M. DIMBAGA. - « Depuis 1988, Bagneux est engagé dans une démarche de politique de la ville.

Le dernier contrat de ville avait été signé en 2007 et engageait la période de 2007 à 2009. Depuis 2009, on reconduisait annuellement les CUCS. Aujourd'hui, nous allons donc signer un nouveau contrat de ville qui nous engagera de 2015 à 2020.

- Le 21 février 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a en effet défini un nouveau cadre de travail avec nos partenaires pour les 5 années à venir.

-> On regroupe ainsi désormais dans le même contrat l'ensemble des cadres d'intervention : réussite éducative, politique de la ville, ateliers santé ville, stratégie territoriale de prévention de la délinquance, actions dans les quartiers et même l'ANRU sur le quartier Nord.

-> L'État insiste pour que nos actions politiques de la ville lient bien les questions économiques, sociales, urbaines et environnementales...

-> Enfin, l'État impose la participation des habitants des quartiers en politique de la ville avec la création obligatoire de conseils citoyens rassemblant des habitants et des acteurs locaux du quartier.

- Dans le nouveau périmètre défini par la loi de 2014, Bagneux est la seule ville de notre communauté d'agglomération Sud-de-Seine qui bénéficie d'une labellisation Politique de la ville.

Elle conserve comme auparavant 3 quartiers identifiés "politique de la ville". C'est, il faut le dire, grâce à notre action et celle des habitants, qui a permis que la Pierre Plate réintègre cette liste en décembre 2014 puis soit même classé quartier d'intérêt national en mars 2015. Cela lui permettra de bénéficier d'une opération de rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU.

3 quartiers ont donc finalement été identifiés « quartiers politiques de la ville » :

- Les Tertres - Cuverons
- L'abbé Grégoire-Mirabeau
- La Pierre Plate avec la Cité des musiciens qui a notamment été réintégrée en NPNRU le 3 mars 2015.

Cette labellisation est importante, car elle va permettre de continuer à financer des actions dans de nombreux domaines auprès de nos habitants qui en ont le plus besoin. Mais il faut noter

tout de même que la taille des quartiers concernés a été extrêmement réduite : aujourd'hui, ce sont 5 702 habitants qui seront concernés contre 27 000 auparavant.

- Pour mettre en place les actions sur ces 3 quartiers, la ville a donc élaboré un nouveau contrat de ville, qui se déclinera autour de trois piliers :

-> Le premier est le développement de l'activité économique et l'emploi. Il comprend l'aide à la mobilité, l'insertion professionnelle, le développement économique local et le soutien aux familles monoparentales.

-> Le deuxième pilier est le cadre de vie et le renouvellement urbain. Il concerne les questions du vivre ensemble et du lien social, l'amélioration du cadre de vie, le renforcement de la mixité sociale dans ces quartiers.

-> Le troisième enfin touche aux questions de la cohésion sociale : actions autour de la parentalité et la lutte contre le décrochage scolaire, questions d'accès aux soins, accès à la culture et aux sports et sensibilisation à la citoyenneté.

Nous avons décidé également de 3 axes transversaux, qui ont participé à la construction des actions au sein de chacun des piliers :

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La jeunesse
- La prévention et la lutte contre les discriminations

- Pour préparer ce document, des réunions ont eu lieu en interne (entre services de la ville) et en externe en invitant les partenaires : services de l'État bien sûr mais aussi la région, le Conseil départemental, la CDC, Sud-de-Seine, Pôle Emploi, des partenaires associatifs ou les bailleurs...).

Cela a permis d'élaborer ce contrat de ville en se basant sur des diagnostics partagés et de réfléchir collectivement à la construction de nos pistes d'actions. Je regrette toutefois que certains partenaires aient été bien peu réactifs, Pôle Emploi par exemple, pour nous communiquer les chiffres dont nous avons besoin alors qu'on exigeait de nous des réponses dans l'urgence...

Parallèlement, une convention entre la Ville et le Département est en construction autour de deux compétences départementales :

- l'intégration des publics les plus en difficulté sociale,
 - la réussite scolaire et la lutte contre le décrochage scolaire.
- + une compétence laissée au choix des villes : nous souhaitons proposer les questions de médiation, mais le département préfère un intitulé plus large tel que "citoyenneté".

En ce qui concerne la question des conseils citoyens, un appel à candidatures a été lancé en mai auprès des habitants et des acteurs locaux. Nous pensons les réunir à partir de septembre.

Je me permets de noter qu'il n'est pas si facile pour nous de réunir des habitants pour les inscrire dans ces conseils citoyens, car nous n'avons pas attendu les «injonctions» de l'État pour nous engager dans des dispositifs de démocratie participative.

Beaucoup de gens participent ainsi déjà aux conseils de quartiers, aux conseils d'usagers des CSC, à des ateliers autour des projets de la ville et craignent de s'engager dans un dispositif supplémentaire !

- Le contrat de ville décline ensuite ses actions en prenant en compte les enjeux de chaque

quartier. Cependant, nous avons veillé à ce qu'il reste bien cohérent avec le projet global de la ville et il faudra poursuivre ce travail de transversalité tout au long de sa durée : des questions de développement économique et d'emploi, de santé, de prévention de la délinquance ou de mixité sociale ne peuvent se gérer en effet isolément dans chaque quartier !

Malgré cela, des spécificités de chacun de nos « quartiers » prioritaires ont été pointées lors des diagnostics :

- La Cité des musiciens est un quartier proche des futurs pôles gares des lignes 4 et 15 et de l'écoquartier en construction. Il bénéficiera du NPNRU. Les barres d'immeubles qui datent des années 50 enclavent le quartier. Il y a un décrochage social avec une population qui se paupérise. Il est donc important d'ouvrir ce quartier sur la dynamique qui va s'imposer juste à côté.
- L'abbé Grégoire-Mirabeau est, lui, un quartier dont l'habitat est dégradé et où il y a un vrai manque d'équipements. Beaucoup de Balnéolais ne veulent plus s'y installer ou cherchent à en partir.
- Le quartier Tertres/Cuverons, enfin, sort lui de l'ORU. Il est mal desservi et de nouveaux habitants sont en train de s'y installer, dont il faut réussir l'intégration. De plus, il y a des enjeux de re-dynamisation du tissu commercial local et d'ouverture sur les alentours, notamment avec le futur projet qui s'annonce sur le site des Mathurins.

- On ne peut toutefois évoquer ce nouveau contrat de ville sans parler de l'enjeu du maintien de son financement.

Celui-ci n'a en effet cessé de baisser ces dernières années. Les annonces récentes montrent que cela sera encore le cas pour 2015, sans compter les financements que nous avons autour des Blagis dans le cadre de l'intercommunalité (Maison de la justice et du droit, AIB) qui, eux, disparaissent purement et simplement.

Il est difficile d'avoir une idée définitive de l'enveloppe qui nous sera attribuée aujourd'hui. Néanmoins, après un dialogue de gestion avec les services de l'État, l'enveloppe financière 2015 pour les actions serait fixée à 219 900 €. Cela fait une baisse de 15 % par rapport à 2014. Le Programme de Réussite Éducative sera, lui aussi, en baisse de plus de 20 % avec 150 610 € contre près de 190 000 € en 2014.

Nous ne pouvons pas accepter qu'on diminue ainsi les crédits attribués à nos actions en nous parlant dans le même temps de relance de la politique de la ville. Surtout quand on nous répond qu'avec la réduction de ces quartiers, cela fait plus d'argent par habitant !

Quelle hypocrisie, quand on connaît les difficultés rencontrées dans leur vie quotidienne par les habitants des quartiers populaires de notre ville, bien au-delà des rues déterminées de façon "comptable" pour borner ces nouveaux quartiers prioritaires...

- Mais j'en reviens, pour conclure, au calendrier d'adoption de ce contrat de ville, que je vous demande d'approuver ce soir. »

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce point ?...

(Aucunes.)

C'est un dossier important qui passera devant la communauté d'agglomération. C'est elle qui, désormais, porte la compétence de la politique de la ville.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

24/ PRESENTATION DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE ET ORIENTATIONS POUR LA NOUVELLE STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE LA VILLE DE BAGNEUX

M. HADDAD. - « Madame le Maire, chers collègues, dans le cadre de cette délibération, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les orientations de la nouvelle stratégie territoriale de sécurité, telle que définie en partenariat avec les membres du CLSPD et de confier aux services le travail de préparation et d'écriture de cette même stratégie.

Mais avant cela, si vous le permettez, un petit rappel historique et méthodologique, qui explique les orientations que je vous présente ce soir.

Le CLSPD de Bagneux – notre Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – lors de sa réunion de septembre 2014 a lancé un diagnostic local de sécurité associant étroitement et de manière exhaustive, les différents partenaires de la ville.

Cette mission a été confiée après appel d'offres au FFSU (le Forum Français pour la Sécurité Urbaine) qui est une association de villes à laquelle nous sommes adhérents depuis janvier 2014.

Le Forum a procédé à une vaste enquête auprès de ce qu'on appelle les acteurs de proximité (gardiens d'immeubles, agents de la PU, animateurs...).

Il ressort donc de cette enquête, qui a été menée avec toutes les précautions que la rigueur scientifique exige, que nos concitoyens sont plus inquiets et préoccupés par les incivilités du quotidien (dépôts d'ordures sauvages, stationnement anarchique...), que de la délinquance proprement dite de type atteinte aux biens et aux personnes.

Nos partenaires du FFSU ont rédigé un rapport d'étape, que vous avez dans vos dossiers, qui analyse de manière très fine les résultats de l'enquête ainsi que nos pratiques actuelles en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

Parallèlement, entre novembre 2014 et mars 2015, trois ateliers, qui ont réuni à chaque fois plus d'une vingtaine de personnes, se sont tenus avec l'ensemble des partenaires du CLSPD.

Ces réunions se sont appuyées sur les trois grandes orientations qui fondent la stratégie départementale de sécurité et de prévention de la délinquance à savoir :

- La nécessité de développer la prévention éducative et sociale
- Le traitement de la prévention de la récidive, l'accès au droit, l'aide aux victimes et les violences faites aux femmes
- Et enfin, les enjeux liés à l'espace public qui se doit d'être le lieu de la cohésion sociale

À partir de tous ces éléments, de l'enquête et du travail en atelier, le dernier CLSPD qui s'est réuni le 12 juin, propose trois grandes orientations qui guideront notre future stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance, trois grandes orientations qui se confondent avec les trois grandes thématiques de la stratégie départementale :

- Première thématique : faire de l'espace public un lieu de cohésion sociale,

- Deuxième thématique : développer le partenariat pour l'aide aux victimes, l'accès au droit et l'exécution des sanctions.
- Enfin, last but not least, il nous apparaît fondamental de poursuivre nos efforts de prévention de la violence et de la primo-délinquance et d'améliorer encore le travail partenarial (PJJ, club de prévention, Éducation nationale...). Avec des axes privilégiés qui sont même parfois liés : violences intrafamiliales et les ruptures scolaires.

Ces orientations que je viens, très lapidairement, de décliner et que je sou mets ce soir à votre approbation, chers collègues, seront mises en œuvre par la poursuite du travail partenarial en atelier thématique une à deux fois par an sur chacun des trois axes proposés. Il y aura également un suivi en interne entre élus et services. Cela permettra de concevoir, mettre en place et suivre les actions retenues.

Pour terminer, je manquerai à mes devoirs si j'oubliais de remercier le service citoyenneté, sa direction et ses agents (en particulier notre coordinatrice prévention et sécurité, Mme Marchand-Prochasson) pour avoir porté de manière plus qu'efficace tout ce travail qui vous est présenté. »

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions sur ce point ?...

(Aucune.)

Il est un peu tard, c'est dommage. Ce sont des dossiers importants.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Merci.

OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS MUNICIPAUX - MANDAT 2014/2020

25/ RENOUELEMENT DE L'OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS MUNICIPAUX ET APPROBATION DE LA CHARTE MODIFIEE DEFINISSANT LES RELATIONS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS MUNICIPAUX

Mme le MAIRE. - Il a été réactivé. La charte a été un peu modifiée.

Y a-t-il des remarques ?...

(aucune.)

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DSP DE MISE EN FOURRIERE AUTOMOBILE, ENLEVEMENT, GARDIENNAGE ET RESTITUTION DES VEHICULES

26/ APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE ET FINANCIER ANNUEL ET FIXATION DE LA REDEVANCE A PERCEVOIR

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions sur cette délibération ?...

(Aucune.)

Je pense que vous avez regardé le rapport. On vous met le nombre de véhicules enlevés, qui les a enlevés. Combien on va toucher de restitution, etc.

M. ROUSSEAU. - C'est bénéficiaire. Nous l'avons remarqué.

Mme le MAIRE.- Vous avez remarqué que l'on avait dit la vérité.

Mme POURTAUD. - Oui.

Mme MEKER. - Un point pour faire le lien avec le CLSPD, vous avez vu que l'espace public a une réelle importance dans l'appréhension des habitants de la sécurité. Pour ne pas donner l'impression que l'on peut faire n'importe quoi sur le territoire d'une ville, cette gestion compliquée des épaves est importante. C'est pour se féliciter de ce qui passe ce soir.

Mme le MAIRE.- Nous prenons acte de la présentation du rapport.

Merci.

HABITAT

REGLEMENT INTERIEUR

27/ PROPOSITION DE REGLEMENT INTERIEUR POUR LA COMMISSION LOCALE DE L'HABITAT

Mme le MAIRE.- Vous avez dû en discuter en commission. Je propose de ne pas nous étendre hormis s'il y a des remarques ou des questions. Mme Seisen est à votre disposition pour y répondre.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE.- Merci.

PLAN LOCAL DE L'HABITAT

28/ APPROBATION DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL INTERCOMMUNAL DE L'HABITAT 2015-2020 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SUD-DE-SEINE

Mme SEISEN. - Je vais être synthétique sur le PLH. Je rappellerai des éléments de calendrier.

Il a été adopté en conseil communautaire le 7 mai dernier. Dans cette phase, il s'agit pour les 4 communes de la communauté d'agglomération de l'approuver dans leur propre Conseil municipal.

Il repassera en conseil communautaire pour être ensuite présenté au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement avec un objectif de passage avant le 1^{er} janvier 2016, puisque c'est la date de la mise en place de la métropole du Grand Paris qui aura comme nouvelle délégation la politique de l'habitat dont on ne connaît pas tout à fait les contours et à quel échelon se jouera quoi mais qui aura la compétence et l'obligation de mettre en place un plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement PMHH qui sera en fait un très gros PLHM ou l'agrégation de plusieurs PLH à l'échelle des nouveaux territoires.

Notre enjeu est aussi d'avoir un document sur lequel nous pouvons encore influencer maintenant et sur lequel, peut-être dans pas très longtemps, on pourra beaucoup moins avoir la main dessus.

Trois éléments sur le programme local de l'habitat propre à Bagneux :

- L'enjeu de la construction neuve sur laquelle l'État est très attentif. En termes quantitatifs, dans le précédent PLH, on était à 200 logements construits par an. Dans le nouveau, on en est à 360. C'est important mais complètement en accord avec différents documents supra communaux ou même régionaux puisque c'est compatible avec le SDRIF et la TOL qui, dans le cadre de la territorialisation de l'offre de logements, a fixé par la communauté d'agglomération un objectif de 1 110 logements à construire par an. C'est aussi conforme à ce que nous avons annoncé dans le cadre du contrat de développement territorial Campus Sciences et Santé que l'on avait signé en octobre 2013.

C'est un objectif important si l'on prend la ville de Bagneux uniquement, mais complètement en

accord avec les projets déjà identifiés dans les 6 années qui viennent avec notamment la ZAC écoquartier Victor Hugo, le site des Mathurins et d'autres sites comme celui de Sanofi et Reader's Digest, la fin de l'ANRU va permettre encore quelques constructions, ou le renouvellement urbain qui aura probablement lieu sur le site de l'Abbé Grégoire. En termes quantitatifs, c'est important, mais réaliste par rapport aux projets que nous avons déjà sur Bagneux.

Les questions quantitatives ne doivent pas occulter tout le reste : construire oui, mais pour qui et quoi et quoi pour qui ? Sur cela, on a du détail dans le PLH. Pour nous, dans cette construction neuve, nous avons souhaité que l'on continue à construire du logement locatif social à hauteur de 25 % pour les secteurs de projets, mais aussi, on a toujours notre outil sur la charte de la promotion et de la construction, avoir de l'accession à coûts maîtrisés en dessous des prix du marché à côté d'une accession libre plus classique.

Ce sont aussi deux autres enjeux forts, je ne développerai pas pour laisser peut-être un peu de place aux réactions :

- le parc existant qui reste et restera dans les années à venir le principal parc dans lequel on se loge même si la construction sera importante. Le flux par rapport au stock est relativement marginal.
- Il s'agit de mettre l'accent sur la rénovation et l'attention au parc existant majoritairement construit dans les années 60.

Ces éléments de bilan se trouvent dans ce programme.

Il y a la question du bâti et aussi la construction et le développement d'outils sur la question du rééquilibrage social et de la mixité sociale. Bagneux y a été particulièrement moteur au sein de la construction du programme local de l'habitat.

Un des outils - il y en a un certain nombre, vous avez dû le voir dans les fiches-actions est l'exonération du surloyer de solidarité que nous souhaitons maintenir pour conserver des modèles structurants dans certains quartiers notamment les quartiers en politique de la ville mais pas seulement. C'est aussi la question de travailler à une réflexion sur la remise en ordre des loyers et à d'autres dispositifs comme demander la dérogation au plafond de certains ménages pour l'attribution de logements dans des quartiers ou des résidences identifiés comme fragiles et ayant besoin de mixité.

C'étaient les principales idées, au-delà de l'aspect technique des documents, à retenir pour Bagneux, sans cacher le fait que nous sommes 4 villes. Elles sont diverses. Ce document a cherché à trouver des points de convergence, malgré les différences de philosophie qui nous séparent.

Mme le MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Nous l'approuverons au Conseil communautaire du 10 juillet.

Mme MEKER. - Une remarque, ce plan local de l'habitat est intéressant également pour les fiches qu'il développe que je vous engage à consulter en particulier sur un sujet complexe peu abordé par les communes et encore moins par les départements qui normalement devraient s'en emparer. Je pense à des zones de campement pour les gens du voyage. Il y a bien d'autres choses intéressantes, comme l'a dit Mme Seisen.

Cet objectif de construction devra correspondre à notre PLU que nous sommes en train de réviser, en tout cas dans notre PADD. Nous allons nous engager sur le règlement des différentes zones. Rappelons que nous nous sommes engagés à manier notre territoire d'un espace vert d'environ tous les 300 mètres. Nous nous sommes engagés sur une surface de 8,5 m² d'espaces verts publics par habitant, le tout devant correspondre également au SDRIF qui, dans cette Région parisienne, pousse à augmenter de 15 % la densité autour des transports lourds - Bagneux est concerné avec l'arrivée des deux métros dans le nord de la ville - et oblige à conserver ces espaces verts pour que les villes

de demain soient des villes où l'on puisse respirer ce que nous désirons à Bagneux.

M. BESSON. - Quelques mots qui me paraissent nécessaires.

« Vous l'avez compris, cette adoption par notre Conseil municipal de ce PLH est loin d'être anecdotique.

C'est évidemment le moyen d'apporter une réponse publique forte et concrète à l'important déficit de logements sur notre territoire mais aussi un fléchage précis des actions à mettre en œuvre pour y parvenir, y compris dans le futur Grand Paris.

Comme le souligne ce document, cette réponse préconise la construction de nouveaux logements entre autres sociaux qui font tant défaut aux quelques milliers de demandeurs inscrits sur les listes d'attente des villes de notre communauté d'agglomération. Pour rappel, nous en avons 2 500 à Bagneux.

Dans ce domaine, à l'inverse de la ségrégation spatiale du marché privé - « les classes aisées d'un côté, les plus démunis de l'autre » - nous voulons encourager fortement la mixité sociale à travers des programmes de construction de tous types, destinés à répondre à la diversité de la demande de la population actuelle comme des nouveaux arrivants.

Mais aussi en entamant un travail d'amélioration et de valorisation de l'existant, vous connaissez tous le problème que pose le parc de copropriétés dégradées tant en termes de confort, de santé publique que de dépenses énergétiques.

Cette préservation de la mixité sociale, nous l'avons mis en œuvre avec Sud-de-Seine en obtenant l'exonération du surloyer Boutin lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2010, et en évitant ainsi l'exode vers une périphérie lointaine d'une partie de notre population.

C'est ainsi que nous avons obtenu de haute lutte l'exonération du supplément de loyer de solidarité pour la quasi-totalité des villes de Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Malakoff ainsi qu'une part importante du territoire de Clamart.

Au-delà de cet engagement local et alors que se dessine la future métropole du Grand Paris, nous continuons à affirmer que chacun a le droit d'accéder à un logement adapté à ses revenus comme à ses besoins, y compris à quelques kilomètres de la capitale.

Cette réponse nécessaire à l'urgence d'un logement pour tous implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics, en particulier l'État de qui nous attendons toujours une intervention forte, à la hauteur des enjeux actuels et futurs.

Les récentes annonces sur le pouvoir accru des préfets pour faire respecter les objectifs de la loi SRU par les villes récalcitrantes ou celle sur l'encadrement des loyers parisiens - « enfin une mesure de Gauche » titrait le Parisien... - vont dans le bon sens. Il faut poursuivre dans cette voie et sanctionner lourdement les villes qui s'obstinent à contourner la loi, comme l'a évoqué Mme Pourtaud.

Cependant, les incertitudes qui pèsent encore sur le calendrier de mise en œuvre effective de la Métropole et donc sur celui du futur Plan Métropolitain de l'Habitat sont loin de créer un cadre propice pour répondre sereinement à ces enjeux cruciaux.

De même, les objectifs de construction de logements affichés par les fameuses « OIN, OIN », je veux parler des opérations d'intérêt national décidées unilatéralement par le Gouvernement sans aucune concertation avec les élus locaux sont troublants.

« Rien ne sera décidé avant l'automne » a déclaré c e p e n d a n t notre Premier Ministre. À suivre, donc au prochain épisode... Comme dirait M. Zani.

Inutile de vous dire que nous y serons particulièrement attentifs.

Et soyons positifs, ce délai nous laisse le temps pour faire valoir des propositions construites et rationnelles, débattues et partagées par l'ensemble des acteurs de notre territoire avec pour objectif un développement maîtrisé tant en terme économique, que social et environnemental.

En un mot, un développement territorial soutenable.

Pour finir, je vous rappelle le titre de ce rapport au cas où il vous aurait échappé: «du diagnostic à l'action »...

Le diagnostic est posé...

Agissons !!! »

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Besson de votre contribution.

Je vous propose de passer au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Merci.

DESIGNATION D'UN ELU

29/ DESIGNATION DE L'ELU HABILITE A REPRESENTER LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SOCIETE MINERVE, SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION D'HLM QUI DEPEND DE DOMAXIS

Mme le MAIRE. - Nous avons été sollicités. Je propose que ce soit Nadia Seisen, Maire adjointe à l'habitat, qui siège.

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS UNE ABSTENTION (MME ADELAÏDE)**

MISE A LA REFORME

COMMUNICATION

30/ MISE A LA REFORME DU SYSTEME DE MISE SOUS ENVELOPPE PITNEY BOWES DI400

MME LE MAIRE. - **DES QUESTIONS ?...**

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ÉDUCATION - PETITE ENFANCE

FONDS D'ACCOMPAGNEMENT A LA PSU – INFORMATISATION DES ALSH

31/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AU FONDS D'ACCOMPAGNEMENT A LA PSU ET APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE A LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR L'INFORMATISATION DES ALSH – AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Là, on touche 50 % de la somme engagée. On remerciera la CAF !

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PRESTATION DE SERVICE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

32/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE A L'INFORMATISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET D'ACCUEIL DE LOISIRS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - La CAF nous aide à informatiser nos services.

Mme MEKER. - Je suppose qu'il n'y aura pas de WiFi dans ces établissements de toute petite enfance ?

Mme le MAIRE.- C'est le dossier d'accueil. On calcule leurs prestations, ce à quoi ils auront droit. Ce n'est pas pour que les enfants jouent.

Mme MEKER. - J'ai compris mais il pourrait y avoir de la WiFi près des enfants.

Mme le MAIRE.- Je pense que ce n'est pas le cas. Nous le vérifierons pour le coup.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MISE EN PLACE DU « PORTAIL CAF-PARTENAIRES » POUR LES GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

33/ APPROBATION DE L'AVENANT A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE.- C'est pour que les gestionnaires d'établissement d'accueil puissent déclarer les données d'activité et financières directement en ligne. Cela remplace les transmissions par papier.

Des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TARIFS

ACTIVITES SPECIALISEES

34/ APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITES SPECIALISEES

Mme le MAIRE. - On instaure un acompte d'au mois 20 % de la totalité du montant des activités spécialisées quand il y a des inscriptions de familles, d'enfants. C'est un acompte à l'inscription.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MARCHE DE NOËL

35/ REVALORISATION DES TARIFS DU MARCHE DE NOËL 2015

Mme le MAIRE. - Il y a une petite modification : l'augmentation est un peu plus importante. On différencie ceux qui sont sur un emplacement sous chapiteau de ceux qui sont sur des stands

individuels de ceux qui sont dans des chalets en bois. La présentation n'est pas la même.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COMMUNICATION

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX

36/ APPROBATION DU BAIL A PASSER AVEC LE POLE EDUCATION ROUTIERE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE A LE SIGNER

Mme le MAIRE.- Il nous loue la salle Caillat pour 18 000 € par an. Nous confirmons la location de cette salle. Cela nous fait quelques recettes.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CULTURE

MARCHE ACHAT DE MATERIEL DE SONORISATION, D'ECLAIRAGE ET DE SCENE

37/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE

Mme le MAIRE.- Nous avons repris ce marché qui inclut tous les équipements culturels et sportifs de la ville : le stade Port-Talbot, le gymnase Romain Rolland, la salle des fêtes, les studios, la chaufferie et le Centre des arts du cirque, un marché à 3 lots : un lot de sonorisation, un lot d'éclairage et un lot de matériels scéniques.

Vous savez à qui sont attribués les marchés.

M. ZANI. - « Il a été convenu que les heures auxquelles débuteraient les CAO seraient soit le matin 9 h 30, soit les après-midi 14 heures.

Or, à la CAO du 11 juin 2015, la date fixée était pour 16 heures. Le choix de cet horaire n'est pas innocent dès lors que l'on savait a priori pour en avoir discuté et échangé par mail que je ne pouvais répondre présent à cette convocation.

Voilà pourquoi n'ayant pas participé aux travaux de cette commission, je voterai contre et il en sera ainsi chaque fois que la même situation se renouvellera.

Merci. »

Mme le MAIRE.- Nous essaierons de nous améliorer.

M. ROUSSEAU. - Une intervention très courte, pourriez-vous nous donner la répartition entre les différents sites, le stade Port-Talbot, le Centre des arts du cirque, les studios, la chaufferie, etc. ?

Mme le MAIRE.- Je ne vous les donnerai pas ce soir car je ne les ai pas. Il y a plusieurs lots. Je pense qu'une grande partie est pour le Centre des arts du cirque quand il ouvrira car il sera nécessaire de l'équiper complètement, mais il y a également des travaux à la salle des fêtes, etc.

M. ROUSSEAU. - Je voulais que ce soit dit.

Mme le MAIRE.- D'accord ! Vous vouliez que je dise que c'est en grande partie pour le Centre des arts du cirque. Je n'ai pas de souci à le dire, je l'assume. C'est normal, il va ouvrir. Il faut bien leur mettre l'éclairage. Là, ils n'ont pas du tout de matériel. Pour ce qui est des autres, c'est du remplacement, de l'entretien.

Mme ADÉLAÏDE. - Y a-t-il un budget spécifique pour le nouveau Centre des arts du cirque ?

Mme le MAIRE. - C'est inclus. C'est 300 000 € sur les 500 000 € On perçoit une subvention de la région de 120 000 € et on attend 75 000 € de l'État C'est 300 000 moins les recettes. Cela fera un peu moins pour la ville.

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 3 ABSTENTIONS (M. ZANI, M. ROUSSEAU ET MME POURTAUD)**

SPORTS

MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES A TITRE GRATUIT

38/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX DESTINES A LA PRATIQUE DU SPORT AUX ASSOCIATIONS BALNEOLAISES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous faisons une convention type pour les associations locales à qui on prête gratuitement des équipements. Il était bien de donner un cadre juridique à ce prêt et comme cette convention n'existait pas, on a remis les choses en ordre.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

39/ APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES EN FAVEUR DES COLLEGES DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE.- On fait payer aux collèges du département une petite somme décidée par le Conseil départemental qui donne des finances aux collèges pour louer des équipements aux communes. Nous aurons cette convention avec les collèges.

Pas de question ?

Mme ADÉLAÏDE. - Quel est le montant versé par le département pour l'utilisation des installations sportives ?

Mme le MAIRE. - Je ne sais pas vous répondre. On pourra vous le dire. Je sais qu'ils râlent qu'ils n'ont pas assez, mais je ne sais pas si c'est spécifié. Je pense qu'ils ont une dotation globale, mais je ne suis pas sûre qu'il y soit spécifié ce qui est pour le gymnase, etc.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

POPULATION

PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE DES FRAIS DE FUNERARIUM

40/ INHUMATION D'UN DEFUNT NON RECLAME

Mme le MAIRE.- Vous avez compris que c'est une situation délicate. La ville va prendre en charge les frais à hauteur de 2 654 € suite à un décès dont nous avons dû nous occuper.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

41/ REACTUALISATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE (PPAET)

Mme SEISEN. - Nous avons mis en place ce programme suite à la loi du 12 mars 2012. Il s'agit de le réactualiser afin de permettre à un attaché dont la titularisation était prévue en 2014 mais qui a échoué aux sélections professionnelles, de retenter sa chance en 2015 et de titulariser un assistant d'enseignement artistique.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

42/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Mme SEISEN. - C'est pour assurer les fonctions de secrétariat du service de la petite enfance à partir du 1^{er} juillet. C'est en fait un redéploiement du poste de secrétaire de la crèche Prokofiev.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

43/ CREATION DE TROIS EMPLOIS D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE POUR LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Mme SEISEN. - Ces trois emplois seront créés à partir du 1^{er} juillet 2015 dans le cadre de l'expérimentation d'une équipe de puéricultrices volantes qui ont vocation à remplacer les personnels permanents absents. Jusqu'à présent, c'était occupé par des agents non-titulaires.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

44/ CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE POUR LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Mme SEISEN. - Cet emploi, créé à partir du 1^{er} août, est un emploi d'attaché qui est la transformation d'un emploi de puéricultrice de classe supérieure pour la Direction de la petite enfance qui concerne la Directrice de ce nouveau service.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

45/ AVANCEMENTS DE GRADES 2015 A EFFET AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

Mme SEISEN. - On a le détail pour l'ensemble des filières. Je n'entrerai pas dans le détail, c'est classique.

Mme le MAIRE. - Pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

46/ INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT VERSEE AUX INSTITUTEURS NON-LOGES

Mme le MAIRE.- Je propose de ne pas rentrer dans le débat et de passer au vote

⇒ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

47/ FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS ET LES CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE

FONCTION

Mme le MAIRE.- Nous avons souhaité toletter et lister tous les endroits où il y avait des logements de fonction pour le personnel communal afin que ce soit clair et transparent.

Mme SEISEN. - Ce n'est pas que cela. Un décret de 2012 dit qu'à partir du 1^{er} septembre 2015 les agents logés pour nécessité de service devront prendre en charge le gaz, l'eau, l'électricité, le chauffage, les travaux d'entretien, etc. ce qui n'était pas le cas auparavant.

M. ZANI. - Une question avant d'intervenir. Il ne s'agit que des gardiens dont la liste figure sur le rapport 47 ?

Mme SEISEN. - Oui.

M. ZANI. - Ou tous les logements occupés par les cadres de la mairie ?

Mme le MAIRE.- Il y a un logement occupé par un cadre de la mairie sur lequel on a délibéré ici. Il s'agit de celui du Directeur général des services de la ville.

M. ZANI. - Est-il visé par la loi ?

Mme SEISEN. - Ce n'est pas tout à fait la même chose. Dans ce cas, c'est un logement privé, alors que, là, on parle des logements du patrimoine communal.

M. ZANI. - Alors j'interviens, si vous le permettez car il est important que mes propos soient transcrits.

« L'encadrement juridique des attributions de logements de fonction résulte de l'article 21 de la loi du 28 novembre 1990. Jusqu'alors cet article était complété par les dispositions du code du domaine de l'État rendues applicables aux collectivités par la jurisprudence en vertu du principe de Paris (la jurisprudence du 30/10/96 concernant la commune de Muret).

Le décret du 9 mai 2012, en modifiant la partie réglementaire du Code général de la propriété des personnes publiques appelées CG3P, a réformé le régime applicable aux logements de fonction. Celui-ci a été complété par un arrêté du 22 janvier 2013.

Il est important de noter que les articles du Code du domaine de l'État n'ont pas été abrogés mais il convient bien d'appliquer maintenant les articles du CG3P en lieu et place.

Pour mieux apprécier la situation sur laquelle nous avons discuté, il est utile de faire un petit comparatif entre l'ancienne loi et la nouvelle.

L'ancien cadre juridique applicable jusqu'alors prévoyait deux types d'attribution :

En un, les logements par nécessité absolue du service (NAS) qui emportaient la gratuité des locaux mis à disposition et éventuellement la gratuité des charges afférentes (eau, gaz, électricité et chauffage) qui était limitée au seul cas pour lesquels l'agent ne pouvait accomplir normalement son service sans être logé dans les bâtiments où il devait exercer ses fonctions, c'est-à-dire les gardiens et non les directeurs de service.

En deux, il y a eu les logements pour utilité de service (US) qui permettait de loger les agents dans les cas où leurs attributions, sans être indispensables à l'exercice des fonctions, représentaient un intérêt pour la bonne marche du service.

Très important, les agents ainsi logés, dans le deuxième cas non pas dans le premier, devaient s'acquitter d'une redevance au moins égale à 54 % de la valeur locative de son logement ainsi que la totalité des charges afférentes au logement.

C'est la raison pour laquelle, lors de la délibération du 28 avril 2014 portant l'attribution d'un logement de fonction au Directeur général des services de la collectivité, le bénéfice de ce logement

de fonction s'est inscrit dans le cadre de la nécessité absolue de service et non pas celui de l'utilité de service afin justement de bénéficier de la gratuité du logement payé par la commune 33 € le m² alors que la moyenne locative des maisons à Bagneux se situe à 19 € le m²...

Mme CHAMI-OUADDANE. - On n'entend rien.

M. ZANI. - Alors, je répète.

Brouhaha...

De toute façon, si je ne peux pas aller au bout, ce contenu ira au Préfet. Il ne fallait pas mettre cette affaire à la fin du Conseil municipal, il fallait la mettre au début.

Mme le MAIRE.- Par contre, Monsieur Zani, vos soupçons, je vous demande de les garder pour vous.

M. ZANI. - Vous ne voulez pas me laisser finir ?

Mme le MAIRE.- Si, mais je vous dis juste de ne pas nous soupçonner de faire des choses malhonnêtes.

M. ZANI. - Non, je ne vous ai pas soupçonnés, on m'interrompt. Je n'ai jamais interrompu quiconque qui parlait longtemps. Pourquoi M. Zani est-il interrompu ? Parce qu'il dit des vérités qui dérangent parfois.

Mme le MAIRE.- Allez-y finissez.

M. ZANI. - Où en étais-je ?...

Pourquoi cela a-t-il été transféré sur le NAS et non sur l'utilité de service ? Parce que cela permet à la commune de payer 33 € le m² alors que la moyenne locative des maisons à Bagneux se situe à 19 € le m², et la gratuité des prestations accessoires relatives à la fourniture de l'eau, gaz, électricité et chauffage.

Que dit la nouvelle loi ? Justement, Madame Seisen, voilà ce que dit la nouvelle loi : la concession de logements par nécessité absolue de service dispose, à présent, d'une définition plus précise.

Ainsi, conformément à l'article R 2124-65 du CG3P, une concession de logements peut être accordée par nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service notamment pour des raisons de sécurité, de sûreté ou de responsabilité sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate. Cette concession comporte la gratuité du logement nu.

Il est précisé la gratuité du logement nu, cela signifie que l'eau, le gaz, l'électricité et le reste doivent être payés par l'occupant.

L'attribution d'un logement par nécessité absolue de service, ce qui est le cas, est votée. Elle est compatible avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (il y a des sous derrière) indemnités d'administration et de technicité et la prime de fonction et de résultat.

Compte tenu de l'addition de ces trois primes, je pense que l'occupant peut payer les charges comme la loi le stipule.

Dorénavant, le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives afférentes au logement qu'il occupe, déterminées conformément à la législation relative aux loyers des locaux à usage d'habitation ainsi que les impôts et taxes liés à l'occupation des locaux.

L'article 4 de la délibération 47 ainsi rédigée...

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, je vous propose d'arrêter car ce n'est pas sérieux. Il est 00 h 25. Nous avons compris que vous souhaitiez que le Directeur général paie ses charges comme les

autres.

M. ZANI. - Et pas que les gardiens.

Mme le MAIRE.- Nous avons compris. Il faut le dire clairement. Ainsi, tout le monde comprendra mieux d'ailleurs. Au bout d'un quart d'heure, je pense que tout le monde commence à comprendre. Nous avons compris que c'était votre demande. Mme Seisen va vous répondre.

M. ZANI. – Ils le comprennent par rapport aux dispositions en vigueur, ce n'est pas le vœu de M. Zani c'est celui de la loi.

Mme SEISEN. - Premièrement, toutes les délibérations concernant le personnel ont toujours été votées à la fin du Conseil municipal. Ce n'est pas nouveau.

Deuxièmement, le décret du 9 mai 2012 ne concerne pas le logement pour nécessité de fonction des directeurs généraux de service.

Troisièmement, l'utilité de service n'existe plus. Elle a été remplacée par la convention d'occupation précaire avec astreinte. C'est pour cela que l'on transforme par une convention d'occupation précaire avec astreinte le logement que la personne citée sur la question du tennis des Mathurins avait avant pour utilité de service.

Quand je tape nécessité sur Google, je vois qu'une question à l'Assemblée Nationale porte sur cela précisant le fait que l'on est complètement dans la légalité et que le décret du 9 mai 2012 ne concerne pas le logement de fonction pour nécessité de service du Directeur général des services. Nous sommes donc conformes à la loi. Si vous avez un problème, vous pouvez attaquer, il n'y a pas de souci.

M. ZANI. - Il y aura une suite.

Mme le MAIRE.- Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 AVIS CONTRAIRE (M. ZANI)**

48/ MISSION D'INSPECTION (A.C.F.I.) DANS LE DOMAINE DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION PETITE COURONNE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

Mme le MAIRE.- S'il n'y a pas de question, je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

VOEU

49/ VŒU POUR L'ARRET DES NEGOCIATIONS RELATIVES AU GRAND MARCHE TRANSATLANTIQUE (DIT GMT OU TAFTA OU TTIP) ET A L'ACCORD ECONOMIQUE DE COMMERCE GLOBAL (CETA)

Mme le MAIRE.- Au mois de juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union Européenne dont la France ont approuvé le mandat donné à la commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis, le TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Area). Par ailleurs, un traité entre l'Union Européenne et le Canada, le CETA (Comprehensive Economic Trade Agreement) est en cours de finalisation.

On vous propose ce vœu ce soir parce que ces accords, s'ils étaient approuvés, auraient des conséquences directes sur les services publics, les collectivités locales et donc sur la vie de nos concitoyens.

Les négociations de ces accords se déroulent actuellement dans le plus grand secret sans aucun contrôle citoyen.

Ils visent à créer de vastes zones de libre-échange entre l'Union Européenne, le Canada et les États-Unis alors mêmes que les États-Unis ne respectent pas les principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle. L'approbation du CETA et du TAFTA par le Parlement Européen aurait des effets néfastes sur l'ensemble de nos services publics en nivelant par le bas les normes sanitaires et environnementales. Ce sont des questions extrêmement importantes.

Je rappelle que le TAFTA prévoit la création d'un mécanisme de règlement par l'arbitrage des différends entre investisseurs et États qui permettrait aux investisseurs et multinationales d'attaquer les États mais également les collectivités locales lorsque des décisions sont prises et considérées comme ayant un impact négatif sur les profits anticipés de ces sociétés.

Voilà l'essentiel du vœu qui vous est proposé ce soir.

Je rappelle que 200 communes, 12 départements et 13 régions se sont déjà prononcés contre ce traité. Il y a notamment de grandes régions françaises dont la Région Île-de-France et PACA qui regroupent à elles deux déjà 17 millions de personnes qui se sont prononcées, la ville de Paris également. Je ne vais pas plus loin mais c'est ce qui vous est proposé ce soir avec ce vœu.

Mme POURTAUD. - Je vais peut-être m'exprimer à titre personnel car je ne voudrais pas que mes propos embarrassent mon collègue.

Quand j'ai lu ce vœu, un vœu de Gauche, donné par la Gauche et les Eurosceptiques, je me suis dit : puisque je me cherche politiquement, comme on me l'a fait remarquer ce soir ! peut-être me retrouverais-je dans ce vœu, finalement ! Comme quoi tout peut exister !

Ce vœu... on sait très bien qu'il y a des tas d'illégalités, que cela se fait dans le secret. D'ailleurs, le PPE a reporté le vote au Conseil européen. Tout le monde sait ce qu'est le PPE dans lequel je pourrais aussi me retrouver.

Je me suis donc dit que j'allais peut-être me retrouver ! Puis, j'ai réfléchi et je me suis dit tout en étant toujours assez Eurosceptique et toujours en me retrouvant dans la plupart de ce vœu : je ne vois pas pourquoi la ville de Bagneux se met un peu à l'écart et se mêle un peu de cela de cette façon. C'est un acte... Il ne faudrait pas que l'on se retrouve tout seul. On pourrait aussi se mêler de la couleur des chemises des parlementaires, de la taille des concombres qui passent par je ne sais où dans cette Europe tout à fait burlesque.

Pour faire plaisir à mon collègue, nous allons nous abstenir.

M. ROMERO AGUILA. - Il me semble que l'on pourrait éventuellement se retrouver car ce débat est ouvert depuis un certain temps au sein de la société française.

Il y a d'ailleurs eu des précédents puisqu'il y a eu l'ANI, des tentatives de cette nature pour libéraliser l'ensemble des relations commerciales qu'il pouvait y avoir notamment entre les États-Unis et l'Europe. Parfois, cela pouvait aller au-delà des États-Unis car c'était souvent le marché nord-américain, ALENA, qui était envisagé.

Nous, groupe socialiste, voterons ce vœu. Néanmoins, j'aurais souhaité que deux éléments y figurent.

Ce débat extrêmement vif et prenant - je crois que nous le verrons dans les mois qui viennent en particulier à la rentrée - traversera l'ensemble des familles politiques. Aussi, nous aurions apprécié pouvoir nous rassembler et saluer le travail fait par Nicole Bricq et Aurélie Filippetti qui ont pu sortir l'exception culturelle de ce cadre. Cela aurait été une position un peu plus équilibrée, d'autant plus que cela a été salué le 14 juin 2013 dans un article signé par Patrick LE HYARIC dans l'Humanité. Il a expliqué qu'après 11 heures de négociation la France a obtenu gain de cause pour protéger l'exception culturelle expliquant que cette position était partagée par le PCF pour qui l'exception culturelle des négociations n'est que la première étape d'une bataille.

C'était un élément important à valoriser. Malheureusement, cela n'a pas été le cas.

Le deuxième élément est un élément de fond qui n'a pas souvent été relevé parce que ce qui nous est proposé là n'est pas simplement la question des concombres, ce n'est pas simplement la question de la couleur des chemises, c'est la construction d'un espace de libre-échange généralisé.

Le caractère généralisé n'est pas neutre dans cette affaire. Cela nous amènerait, et c'est assez bien dit dans le vœu, à avoir un certain affaïssement de notre modèle social. Cela rendrait, comme cela a été très bien indiqué, très difficile la construction d'un modèle social alternatif en Europe par rapport au reste du monde, qui devrait être un élément offensif de la part de la construction européenne du point de vue social, comme nous l'appelons je pense un certain nombre d'entre nous ici de nos vœux, mais qui est une autre dimension. Celle-ci crée un rapport organique entre les États-Unis et l'Europe. Cela laisse à penser que cette situation appellerait un rassemblement de ce que l'on pourrait appeler le bloc occidental qui nous amènerait à un choc de civilisation théorisée aux États-Unis et qui deviendrait une réalité à travers cet accord particulier.

C'est quelque chose de beaucoup plus dangereux encore.

J'aurais souhaité que ce soit relevé et inscrit dans le vœu, ce n'est pas le cas. Cela ne change pas néanmoins la nature de notre soutien à ce vœu. Il a été voté par un certain nombre de régions, il n'est pas question de s'isoler mais au contraire de faire bloc au niveau européen pour essayer de faire pièce de cet accord qui nous semble tous totalement déséquilibré.

Mme HUET. - Madame le Maire, vous présentez ce vœu au nom des groupes de la majorité municipale. Ne faisant pas partie de cette majorité, je ne prendrai pas part au vote.

Mme MEKER. - Ces accords dits TAFTA et CETA ont fait l'objet d'heures et d'heures de discussions assez étranges si l'on prend un peu de recul et que l'on regarde un peu cette planète. On dit que l'on discute de concurrence libre et non faussée. Or, c'est tout le contraire. On parle de mettre en place un système de marché qui ne favorise que l'accroissement des inégalités entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres, entre les individus les plus riches et les individus les plus pauvres, qui permette de balayer les enjeux démocratiques. Je rappelle que les négociations ont eu lieu dans le plus grand secret. C'est une des raisons pour laquelle les choses n'ont pas abouti il y a 10 jours au Parlement européen. Quand même, au bout d'un moment, que l'on soit un peu pour le TAFTA ou totalement contre... même les sociaux-démocrates qui vont plus dans ce sens...

M. ROMERO AGUILA. - Je suis socialiste.

Mme MEKER. - Il était impossible de laisser aller un processus qui se fasse à ce point à l'abri de toute transparence démocratique. On parle de mettre en place un système permettant de balayer toute sorte de considération environnementale faisant que l'on ne pourrait absolument pas imaginer empêcher une multinationale venir faire une exploration pour du gaz de schiste. Une municipalité aurait-elle encore le droit de considérer que, dans l'assiette de sa restauration scolaire, elle ne voudrait pas de poulet chloré vendu par des sociétés américaines qui viendraient lui dire : non, la concurrence est libre ? Là, vous nous empêchez d'exercer cette concurrence libre et non faussée. On imagine le géant agroalimentaire contre la production locale de meilleure qualité pour les enfants du coin, etc. des choses absolument démentes.

J'ai bien entendu que l'exception culturelle avait été retirée dès 2014. C'est bien normal. Cela a été une bataille. Une des raisons pour lesquelles notre groupe soutient ce vœu est la nécessité que des millions de citoyens s'extraitent de ce travail sur un traité aussi loin de la réalité de notre monde qui se trouve confronté à deux grands défis pour les décennies à venir : des inégalités qui se creusent de manière abyssale entre les individus, entre les pays et la question environnementale liée au réchauffement climatique mais aussi à la chute de la biodiversité.

Nous sommes totalement hors sol, hors de la réalité, ce qui est extrêmement néfaste. Évidemment,

nous voterons ce vœu et nous souhaitons que beaucoup de citoyens se lèvent contre cet accord.

Mme BOUDJENAH. - Sans en rajouter, je vais néanmoins répéter ce qu'a dit Pascale Meker, nous avons pratiqué le libre-échange généralisé avec d'autres parties du monde que ce soit les États-Unis ou l'Union Européenne. Nous avons vu ce que cela avait donné avec l'Amérique Latine et l'Afrique. C'est une démarche dont il faut absolument se méfier.

De plus, on souligne dans le vœu que les États-Unis refusent d'appliquer un certain nombre de conventions qu'il s'agisse de celle de l'OIT, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique alors que l'on prépare le COP 21, de celle sur la biodiversité biologique ou de celle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Il y a beaucoup de craintes à aller vers un traité avec eux.

Enfin, il me semble que l'on peut au moins se retrouver sur une chose : la démocratie. Je ne dis pas cela pour vous inciter à voter pour Madame Pourtaud, vous faites ce que vous voulez. L'important dans ce vœu est de remettre du contrôle démocratique. Chaque fois qu'il y a eu opacité et que la démocratie a reculé, cela n'a jamais été bon pour les peuples. Que plusieurs groupes, y compris au Parlement européen, se retrouvent au moins sur cette question de contrôle démocratique.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 3 ABSTENTIONS (MME ADELAÏDE, M. ZANI ET M. ROUSSEAU) ET 1 NPPP (MME HUET)

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Un nouveau chef de police municipale est arrivé hier. Il s'appelle Jean-Jacques Lafon.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

(La séance est levée à 0 h 40.)